
VITTORIO EM. III



J.-Gasp. Dubois-Fontanelle.

ESSAI
SUR
LE FEU SACRÉ
ET
SUR LES VESTALES.

ESSAI
SUR
LE FEU SACRÉ
ET
SUR LES VESTALES.



A AMSTERDAM.

Et se trouve à Paris,

Chez LE JAY, Libraire, Quai de Gêvres, au Grand Gorneille.

M. DCC. LXVIII.



ESSAI
SUR
LE FEU SACRÉ
ET
SUR LES VESTALES.

CHAPITRE PREMIER.

INTRODUCTION.

'HISTOIRE des Vestales tient à celle du Feu Sacré ; les Auteurs, qui ont écrit sur cet ordre particulier de Prêtresses, ont trop négligé l'objet essentiel de leur culte ; mon dessein est de rassembler ici les traits principaux qui ont rapport à cette espèce de Religion & à ses Ministres ; pour le remplir, il faut nécessairement remonter bien haut. Le culte du Feu est un des plus anciens que l'on con-

noiſſe ; ce fut dans la Chaldée qu'il prit naiſſance; il y étoit établi dès avant Abraham. Pour faire connoître ſon origine, il eſt à propos de dire un mot de celle de l'Idolâtrie ; l'une conduira facilement à l'autre : & ces détails ne ſont point étrangers à mon ſujet.

En jettant un coup d'œil ſur l'hiſtoire univerſelle, on voit les ſuperſtitions, les erreurs & les crimes ſe montrer dans l'enfance du monde; l'abſurde Polythéïſme aveugloit déjà les humains. Comment l'Idolâtrie commença-t-elle ſi-tôt, & fit-elle des progrès ſi rapides? Les hommes à peine exiſtants, témoins des merveilles qui ſe reproduiſoient ſans ceſſe ſur la terre nouvellement ſortie du néant, avoient abandonné le vrai Dieu. Le déluge avoit puni l'impiété; elle ne devoit plus exiſter que dans le ſouvenir; on ne pouvoit guères y ſonger ſans horreur & ſans effroi. Comment les enfans de Noé, échappés à ce fléau terrible, ne profitèrent-ils point de cette leçon? Comment n'empêchèrent-ils pas leurs deſcendans de ſe livrer aux excès qui avoient allumé le courroux vengeur de la Divinité? Comment y tombèrent-ils eux-mêmes? Ces queſtions ſe préſentent naturellement à celui qui parcourt l'hiſtoire des hommes; pluſieurs écrivains ont eſſayé de les réſoudre ; mais leurs efforts n'ont abouti qu'à des ſyſtémes; je m'arrêterai un inſtant ſur le plus fameux ; il remonte, ſelon l'uſage, à la création.

L'homme venoit de déſobéir à ſon Dieu; le châtiment avoit ſuivi le crime ; il gémiſſoit

ſous le poids de l'infortune; & le ſouvenir de l'état dont il étoit déchu, ajoûtoit encore à ſes regrets. L'Etre ſuprême, infini dans ſes bontés, lors même qu'il punit, adoucit la rigueur de ſon ſort en lui promettant un Médiateur. Cette promeſſe fut conſervée d'âge en âge par la tradition; elle fut encore confirmée aux enfans de Noé. Cham & Chanaam furent privés de l'eſpoir d'être les ancêtres de ce réparateur du Genre humain. Quelques Savans ont jugé qu'ils devoient avoir été affectés de cette excluſion; ils ont imaginé que pour anéantir cette idée humiliante, ils cherchèrent à détourner le ſens de cette promeſſe, & à multiplier le nombre des Médiateurs entre l'homme & la Divinité. Ils voyoient les Patriarches viſités par des Anges qui leur apportoient des ordres & des inſtructions de la part de Dieu même; ils appercevoient, en différens endroits, des autels élevés en mémoire de ces apparitions; ils en feignirent de ſemblables, les multiplièrent, & s'appliquèrent à l'emporter par la quantité.

Cette explication pourra ſatisfaire quelques Lecteurs; mais elle paroîtra certainement plus ingénieuſe que ſolide au plus grand nombre. Si les deſcendans du troiſième fils de Noé ont avidement adopté ces chimères, pourquoi ceux des deux autres les ont-ils auſſi reçues? Ne devoient-ils pas avoir conſervé la tradition dans toute ſa pureté? Ceux qui comptent les tems ſelon le Texte Hébreu, ont peine à concevoir comment ils ont pû l'oublier en 400 ans

ou environ jusqu'à Abraham ; les 600 ans qu'ajoûte à ce nombre le Pentateuque Samaritain, & les 800 des Septantes lèvent peut-être cette difficulté ; mais tout ce qu'on peut dire sur ce sujet se réduit à des conjectures ; il en est de même des commencemens de tout ; plus les tems sont reculés, plus nos lumières sont bornées ; on est obligé d'imaginer, & ce chemin conduit rarement à la vérité. Il faut se contenter des vraisemblances ; c'est dans la marche de l'esprit humain qu'il faut les chercher ; il s'agit d'erreurs & de superstitions ; les mystères révélés ne nous les font point connoître : considérons donc un instant l'homme abandonné à lui-même, jetté çà & là sur ce globe, occupé des soins de sa subsistance, & ne portant ses regards que sur les objets qui l'environnent.

Tant que le Genre humain fut peu nombreux, les chefs de famille furent les seuls sacrificateurs. Lorsqu'il eut multiplié, ses besoins & ses travaux augmentèrent ; il négligea le culte & les soins qu'il exige. Souvent plusieurs maisons se réunirent pour prier ensemble ; un seul Pontife suffisoit pour toutes ; quelques vieillards ne se soucièrent pas d'en remplir les fonctions ; on les laissa à celui chez qui l'on se rassembloit. Ainsi les Pères se dépouillèrent insensiblement du droit de présenter à la Divinité leurs vœux & ceux de leurs enfans. Celui, qui s'étoit d'abord chargé des sacrifices, transmit cet emploi à ses descendans ; la Nation

s'accoutuma par degrés à le voir entre les mains de quelques-uns. C'eſt peut-être de cette manière que s'établit le Sacerdoce, qui dans la ſuite prit une forme plus conſtante & plus reglée.

Les autels bâtis par les ancêtres de la petite peuplade, ſubſiſtoient encore ; la tradition ne manquoit pas de rappeller quelques merveilles opérées dans les lieux où ils étoient érigés, & les rendoit en conſéquence un objet de vénération. On ſacrifioit ſur ces autels plutôt que ſur les nouveaux ; la ſuperſtition imagina que la Divinité les habitoit de préférence. Les Sacrificateurs ne pouvoient pas toujours être des Sages ; ils voyoient combien l'ignorance augmentoit leur crédit ; il y en eut ſans doute d'ambitieux, qui ſongèrent à entretenir l'un par l'autre ; on ſuppoſa des prodiges ; on multiplia les erreurs ; les miracles, dont on avoit conſervé le ſouvenir, fourniſſoient des modèles à imiter, ouvroient un champ vaſte à l'imagination, & diſpoſoient ſans doute les eſprits à la crédulité. Toutes les notions vraies furent bientôt étouffées. La Nature préſente mille phénomènes capables d'effrayer ceux qui n'en connoiſſent pas les loix. Les hommes, qui veulent tromper, ne ſont pas ordinairement les plus crédules ; ils obſervent avec attention, & tirent parti de leurs découvertes.

C'eſt la crainte qui fait les impreſſions les plus profondes ſur les eſprits. On s'accoutume aiſément aux bienfaits : on en jouit ſans ſonger à la main dont ils viennent. La terreur une

fois ſentie ſe renouvelle facilement; des fourbes adroits ſavent employer ce reſſort; on annonce les vengeances de l'Etre ſuprême. La grêle détruit une moiſſon; le tonnerre gronde & frappe un malheureux : c'eſt l'Éternel irrité qui châtie des coupables. Le peuple épouvanté adore en tremblant, multiplie les ſacrifices, & ſonge à déſarmer ſon courroux. Bien-tôt il veut voir ſon Dieu : on en fait l'image ; la crainte a conduit le pinceau, la foudre l'arme.

Dès que l'image de la Divinité fut placée ſur l'autel, les hommages ne s'adreſſerent plus qu'à elle; on en tira mille copies, qui furent toutes adorées, & qui devinrent des Dieux dans la ſuite. On peut ajouter que l'unité de l'Etre ſuprême fut inconteſtablement la première vérité révélée aux hommes ; quand ils raiſonnèrent ſur ſes attributs, ils en trouvèrent une infinité ; ils le révérèrent ſous chacun. On adora, ſous différens noms, ſa toute-puiſſance, ſa juſtice, ſa bienfaiſançe, &c. Quelques ſiècles s'écoulèrent & firent oublier l'eſprit de l'inſtitution du culte ; on confondit les attributs avec l'Etre même ; il ne fut plus à la fois tout-puiſſant, ſage, juſte ; on crut que l'Etre tout-puiſſant n'étoit pas l'Etre ſage, & que l'Etre juſte n'étoit aucun de ces deux. On méconnut la Divinité ; on la décompoſa, pour ainſi dire, afin de multiplier les Protecteurs dont l'homme avoit beſoin: & la foibleſſe, fille de l'ignorance, ne put ſe raſſurer qu'à l'abri de la

foule des Dieux qu'elle se créa. C'est peut-être sous ces points de vue qu'il faut envisager l'établissement du Polythéisme. On trouve, dans les Écrivains Payens, des détails qui favorisent cette opinion *.

L'Écriture associe partout l'Idolâtrie avec la Magie ; elle donne la même époque à leur origine. Il n'est pas question d'examiner en quoi consiste cette science absurde, & ce qu'il faut penser de ce qu'on en raconte. Quelques connoissances physiques la firent naître ; l'ignorance admira, & la crédulité lui enfanta des prodiges. C'est par la divination qu'il me semble qu'elle a dû commencer ; ceci posé, son origine ne sera pas difficile à découvrir.

---

* Janus avoit plusieurs noms relatifs aux divers emplois que les anciens avoient voulu lui donner.

Præsideo foribus Cæli cum mitibus horis ;
It, redit officio Jupiter ipse meo.
Inde vocor Janus : cui cum cereale Sacerdos
Imponit libum, mixtaque farra Sali ;
Nomina ridebis : modo namque Patulcius idem,
Et modo sacrifico Clusius ore vocor.
Scilicet alterno voluit rudis illa vetustas
Nomine diversas significare vices.

Ovid. Fast. Lib. 1. vers 125. & seq.

Il en fut sans doute de même de l'Etre suprême au commencement des siècles ; n'est-il pas vraisemblable que l'ignorance ait fait ensuite des Dieux de chacun de ses noms ?

Les Sacrificateurs, comme je l'ai obſervé, ne négligeoient rien pour augmenter la conſidération dont ils jouiſſoient. Quoiqu'ils ſe livraſſent à une ambition coupable, ils ne laiſſoient pas d'être utiles aux hommes; cet effet ſerviroit à les excuſer, ſi l'impoſture pouvoit jamais l'être. Ce ſont eux qui inventèrent la Médecine. Le haſard, une étude plus attentive de la Nature, leur firent connoître différens remèdes; ils s'appliquèrent à l'art de guérir. Les humains affligés par des maladies recouroient à leurs Dieux pour en obtenir du ſoulagement; ils s'adreſſoient toujours à leurs Prêtres, qui avoient eu ſoin de ſe placer de bonne heure entr'eux & la Divinité; ceux-ci leur donnoient des conſeils; ils ne manquoient pas d'attribuer leurs ſuccès à tel ſacrifice, fait dans telle occaſion, & ſur tel autel. Cette précaution adroite leur laiſſoit la liberté de rejetter l'impuiſſance de l'art ſur le courroux du Ciel, ou ſur les diſpoſitions du malade, qui n'étoient pas aſſez pures pour obtenir un miracle.

En égorgeant les victimes, en les ouvrant, les Sacrificateurs en examinoient les parties intérieures, & par la ſtructure de leurs corps, apprenoient à connoître le méchaniſme de celui des hommes; c'eſt ce qui donna vraiſemblablement les premières notions de l'Anatomie. Ils ſentirent l'importance de ces obſervations, & s'attachèrent à les multiplier. Un ſuperſtitieux, dont l'imagination étoit vive,

réfléchissant sur l'attention du Sacrificateur dans ces occasions, pût penser qu'il cherchoit à pénétrer un secret dans les entrailles de la victime, qu'il y découvroit si les Dieux accepteroient ou non ce sacrifice, & si l'objet pour lequel il étoit offert, leur étoit agréable. Cette supposition n'est pas sans vraisemblance. Cet homme ayant eu une pareille idée, se hâta d'en faire part au Prêtre, soit pour s'éclaircir, soit pour se faire honneur de sa pénétration. On conçoit aisément que ce dernier saisit cette idée & se garda bien de le détromper d'une opinion qui ne pouvoit qu'ajoûter au respect & à la vénération qu'on lui portoit.

La divination une fois trouvée, il fut facile d'aller plus loin; & d'erreurs en erreurs, on ne dut pas tarder d'arriver à la magie.

CHAPITRE II.

De l'origine du Culte du Feu Sacré.

ON vient de voir comment l'Idolâtrie s'est introduite; il se peut qu'elle se soit établie d'une autre manière. On est libre d'adopter l'opinion que l'on voudra sur cet article; elles doivent être toutes regardées comme fort indifférentes; la plûpart ne sont que des rêveries quelquefois ingénieuses, & je n'exige pas plus de confiance pour celles que je présente.

Le culte du feu a-t-il eu la même origine ? On s'eſt plu généralement à le confondre dans la foule des ſuperſtitions qui ont rempli le monde ; il eſt permis de penſer qu'on a eu tort, & il ne ſera peut-être pas difficile de le démontrer.

Dès l'antiquité la plus reculée, le Feu a été un objet de reſpect pour les hommes ; comment cette idée de vénération eſt-elle entrée dans les eſprits ?

Le Feu ſervoit à toutes les cérémonies religieuſes ; point de ſacrifices où il n'eût une place ; il conſumoit les holocauſtes de nos premiers parens ; il deſcendoit quelquefois du Ciel pour les embrâſer ſur l'autel ; Dieu même ne s'offrit jamais à leurs regards que revêtu d'un corps lumineux : que de titres pour rendre cet élement reſpectable ! Les hommes témoins de ces apparitions brillantes, convaincus de la ſpiritualité de leur Créateur, n'oſèrent en faire l'image, parce qu'ils ne concevoient pas quelle forme ils pourroient lui donner ; ils cherchèrent, dans les objets les plus pompeux de l'Univers, ce qu'ils penſèrent devoir le repréſenter mieux à leur imagination. Le Soleil rempliſſant la Terre & les Cieux de ſes rayons, échauffant la Nature & la fécondant, muriſſant les fruits, fut bien-tôt regardé comme le ſymbole éclatant de cette Divinité bienfaiſante ; la Lune & les Étoiles, qui jettoient leurs feux pendant l'obſcurité de la nuit, leur ſemblèrent deſtinées à embellir ſa demeure & ſon

trône. On se tourna devant ces Astres toutes les fois qu'on voulut adorer l'Etre suprême; l'éclat & la majesté de ces objets élevoient l'ame & la disposoient à admirer la magnificence de leur Auteur.

Tel fut sans doute le premier culte, le plus simple & le plus à la portée de l'intelligence bornée des humains. Bien-tôt les corps célestes, accessibles à nos seuls regards, leur parurent trop éloignés; ils cherchèrent autour d'eux ce qui avoit le plus de ressemblance avec le Soleil; ils n'apperçurent que le Feu; ils l'allumèrent de toutes parts; il devint le signe visible d'un Etre invisible, qui fut révéré sous cet emblême. On l'entretint avec soin; on le regardoit avec respect; on sçavoit que la Divinité s'étoit montrée quelquefois dans cet appareil; on croyoit l'y voir encore. Quand par hasard il cessoit de brûler, la flamme, qui échauffoit l'imagination, ne subsistant plus, il sembloit que Dieu s'en étoit retiré; on se hâtoit de la ranimer; le zèle ensuite s'empressa de la nourrir; cette opinion fit bien-tôt songer à conserver un Feu perpétuel, qui devint sacré lorsque le tems eut apporté quelques ombres sur le motif de cet usage.

Voilà ce que l'on peut dire de plus raisonnable sur l'origine de ce culte. Ce n'est pas qu'il ne fût facile d'imaginer de nouvelles conjectures. Peu de siècles ont été aussi fertiles en systêmes que celui-ci, & peu ont été moins crédules sur ces systêmes. Je pourrois en ré-

péter quelques-uns, y ajoûter, en retrancher, les déguiſer ſous une forme nouvelle, les faire cadrer avec l'opinion que je voudrois embraſſer; je pourrois, pour expliquer l'établiſſement du culte du Feu, prendre, ſuivant la coutume, les hommes à l'origine du monde, les fabriquer à ma fantaiſie, les peindre dans ce prétendu état naturel qui n'exiſta jamais, ſuppoſer que les premières ſociétés, ſans arts, ſans connoiſſance, ſans induſtrie, n'avoient aucune idée du Feu; le haſard le leur montra; la foudre en tombant embrâſa quelques arbres; des vents violens, agitant une forêt, preſſant fortement les branches les unes contre les autres, parvinrent à l'enflammer. Ce phénomène terrible attira l'attention des hommes groſſiers & nouveaux; l'incendie & ſes ſuites, les dangers auxquels ils ſe virent expoſés par l'ignorance où ils étoient de ſes effets, les jettèrent dans la conſternation & dans l'effroi. L'expérience les rendit prudens; ils s'accoutumèrent à ce ſpectacle, apprirent l'utilité qu'on pouvoit tirer de cet Élément. Le haſard, qui le leur avoit procuré, les en priva; ils ignoroient la manière de le renouveller; ils attendirent avec empreſſement quelque accident qui le leur rendît: le tems l'amena. Inſtruits par le paſſé, ils ſongèrent aux moyens de le conſerver; ils dreſſèrent un bûcher qu'ils embrâſèrent avec le ſecours que la fortune leur avoit fourni; ils apportèrent toute leur attention à ne le pas laiſſer éteindre. Le beſoin, fondé ſur le défaut

d'induſtrie, donna donc l'origine au Feu perpétuel ; la ſuperſtition conſacra cet uſage, qui devint enfin religieux.

Cette idée, qui n'eſt pas neuve, pourroit faire fortune auprès de quelques eſprits ; malheureuſement elle eſt contredite par l'hiſtoire ancienne, ſacrée & profâne ; ce n'eſt pas cependant qu'une pareille contradiction inquiete beaucoup aujourd'hui ; la plûpart des faiſeurs de ſyſtêmes ne s'en embarraſſent guères ; mais, comme je l'ai déjà remarqué, les nouvelles conjectures ont peu de crédit ; il n'eſt plus permis de ſe livrer à ſon imagination : c'eſt à celle des autres qu'il faut recourir, c'eſt-à-dire, à celle des Écrivains qui ont vécu avant nous. On ne prétend point pour cela qu'ils aient vu plus clair dans les ténèbres de l'antiquité ; mais leurs opinions ſont accréditées depuis longtems, & quelques ſiècles donnent un grand poids à une opinion. On ſait cependant que trois mille ans de plus ou de moins n'empêchent pas une abſurdité d'être une abſurdité. Le vrai eſt que le culte du Feu, ſelon les monumens les plus anciens, a commencé dans la Chaldée ; que dans cette contrée, qui a été le berceau des hommes, on n'a pas ignoré l'uſage de cet élément ; & que ſi l'on n'en a point trouvé chez quelques Sauvages de l'Amérique, cela ne fait rien à l'Aſie d'où ſont parties les premières peuplades pour ſe répandre partout, & où les premiers arts ont pris naiſſance ; je reviens au Feu Sacré.

On a vu ce culte extrêmement pur dans ſon origine ; il le devoit être. Les opinions des Payens ſur le Feu, après pluſieurs ſiècles de ſuperſtitions, contiennent encore des reſtes de cette pureté primitive ; il ne faut que jetter les yeux ſur leurs écrits. Selon Varron, le Feu étoit l'ame de la Nature. Plutarque ajoûte quelque choſe de plus précis. *Le Feu*, dit-il, *eſt l'image la plus brillante du pouvoir immortel, dont la main arrange & conſerve l'Univers ; il eſt le principe de tout, l'ame du monde.* Qu'a-t-on à répondre à ce paſſage ? Les anciens ont expliqué nettement leur croyance ſur le Feu ; nous refuſons d'ajoûter foi à leurs paroles ; nous quittons leurs livres ; nous rejettons leurs ſentimens, pour avoir le plaiſir de leur prêter ceux que nous imaginons.

On regardoit tellement le Feu comme l'image de la vie, qu'on plaçoit des flambeaux éteints ſur les tombeaux ; on en mettoit d'allumés entre les mains des nouveaux époux ; on en donnoit de ſemblables à l'Himen & à l'Amour. La fable de Promethée fournit encore une preuve ſans replique ; il déroba le Feu du Ciel pour animer l'homme ; les anciens regardoient donc cet Élément comme la vie, l'ame du monde.

Si dans les tems les plus éloignés de ce culte, lorſque la ſuperſtition & l'erreur avoient fait perdre aux humains toutes les connoiſſances les plus ſaines de la Divinité qu'ils déshonoroient dans leurs fables, ils conſervèrent cependant

ces idées ſur le Feu : n'eſt-il pas naturel de penſer qu'elles étoient nées dans les premiers âges, où les hommes devoient être plus ſimples, plus pénétrés des merveilles de l'Etre qu'ils adoroient, & qu'elles ont ſurnagé en partie ſur le vaſte océan des erreurs qui couvrirent enſuite la face de la Terre ?

CHAPITRE III.

Du Culte du Feu chez les Chaldéens & les Perſes.

LES BABYLONIENS ſont le premier peuple qui ait exiſté ſur la terre après le déluge ; les monumens profânes, conciliés avec les ſacrés, laiſſent peu de doutes à cet égard ; on a voulu, je ne ſais trop pourquoi, les faire précéder par les Aſſyriens, en faiſant un ſeul homme de Nimbroth & d'Aſſur, quoique l'Écriture les diſtingue ; on a auſſi quelquefois donné l'honneur de la primauté aux Egyptiens, parce qu'il nous reſte plus de fables ſur leur compte que ſur tous les autres ; ce n'eſt pas ici la place de ces diſcuſſions ; il faut s'en tenir à l'opinion des Hiſtoriens les plus exacts, & ſuppoſer vrai le plus vraiſemblable.

Nimbroth fut le fondateur de la Babylonie ; la Chaldée en formoit une diviſion ; ſes habitans s'appliquant à l'étude, multipliant leurs connoiſſances, devinrent les Savans & les Prêtres

de ce Royaume; ce fut parmi eux que le culte du Feu commença.

Une mauvaise physique, de vains raisonnemens sur ce qu'il falloit adorer, corrompirent ce culte si pur dans son origine, & sûrement digne de l'Etre auquel il étoit rendu, puisqu'il n'avoit pas encore ordonné celui qu'il exigeoit. On regarda bien-tôt le Feu comme le principe de tout, parce qu'il anime & dévore tout. Le Soleil, la Lune, les Étoiles, l'armée entière des Cieux, cessèrent d'être les simples images de la Divinité, & reçurent directement les vœux, les hommages & les sacrifices. La première époque de l'établissement du Sabéisme ne peut pas être connue; il paroît seulement qu'elle précéda la naissance d'Abraham. Quelques Savans, le Docteur Hyde, sur-tout, croient que ce Patriarche entreprit de ramener ses contemporains à la pureté du culte primitif; ses soins, selon eux, s'étendirent principalement aux Perses; j'ignore la raison de cette préférence, puisqu'ils n'étoient pas ses compatriotes comme les Chaldéens, & que la Religion fut infiniment moins altérée chez eux qu'à Babylone.

Ces Peuples, connus dans l'ancien Testament sous le nom d'Elamites, datent aussi d'une antiquité très-reculée; ils embrasserent le culte des Chaldéens; ils en reçurent aussi le Sabéisme, mais ses superstitions y firent peu de progrès; s'ils ajoutèrent quelques cérémonies absurdes à leur Religion, ils conservèrent le fond,

fond, l'essentiel du dogme de l'unité de Dieu; ils conçurent toujours cet Etre, comme invisible, infini, tout puissant, increé; ils ne permirent point qu'on en traçât des images; ils n'employèrent jamais les métaux, ni la pierre pour représenter le Dieu qu'ils révéroient; ils ne lui bâtirent aucun Temple; ils ne souffrirent point que le maître de l'Univers fût enfermé dans une enceinte étroite; ils le croyoient présent partout, & l'invoquoient partout; ils n'imaginoient pas qu'il y eût des lieux privilégiés, d'où il les entendoit mieux; ce ne fut qu'après plusieurs siècles qu'ils sacrifièrent sur des montagnes; la foiblesse cherchoit à se rapprocher de la Divinité, & la superstitieuse ignorance croyoit y parvenir en quittant la plaine; ils eurent aussi des Pyrées où ils nourrissoient le Feu sacré; mais ces Pyrées n'étoient pas tout-à-fait des Temples; on n'y appercevoit ni ornemens, ni magnificence; c'étoit une enceinte de murs, simple, sans faste & sans toits; au milieu s'élevoit un autel sur lequel on voyoit le brasier sacré. On n'y renfermoit pas la Divinité, on y plaçoit le symbole de sa pureté; on ne pouvoit le conserver que dans des endroits spécialement destinés à cet usage; il falloit qu'il fût à la portée de ceux dont le zèle vouloit l'entretenir. Ces Pyrées ne furent établis que dans la suite, & par Zoroastre.

Vers le déclin de l'ancien Empire des Perses, quelques-uns de leurs Rois introduisirent le culte de Vénus; mais ce culte fut condamné par les

Mages ; ils persistèrent à croire l'existence d'un Dieu unique, éternel, & transmirent ce dogme à leur postérité. Les Parsis le respectent encore aujourd'hui ; les persécutions des Mahométans n'ont pu les détourner de la Religion qu'ils tiennent de leurs ancêtres ; elle n'est point idolâtre ; si elle l'avoit été autrefois, comment ne le seroit-elle plus aujourd'hui ? Ce n'est guères l'effet de l'erreur de s'épurer avec le tems ; on voit, aucontraire, la vérité s'obscurcir de siècle en siècle & se changer en erreur.

Le Docteur Hyde, qui a fait des recherches profondes sur la Religion des anciens Perses, l'a suffisamment lavée du reproche d'idolâtrie ; il a poussé l'attention jusqu'à s'informer exactement des sentimens actuels des Parsis à l'égard du Soleil & du Feu ; les Prêtres auprès desquels on chercha ces éclaircissemens répondirent : » Nous n'adorons ni le Soleil, ni les » Astres ; nous ne leur rendons aucun hon- » neur particulier ; si nous nous tournons vers » eux en priant, c'est que nous ne connoissons » rien qui ait plus d'éclat «.

On ne sait pas précisément en quel tems ce culte fut établi dans la Perse, ou le Pays d'Elam ; les Historiens Persans assûrent que Kéyomaras leur premier Roi l'introduisit dans ses États. Ce Kéyomaras paroît à bien des Savans être le même que Déjocès ; Quoiqu'il en soit, ce culte devoit être bien ancien, puisque l'opinion générale des Perses étoit qu'il avoit commencé avec leur Monarchie.

J'ai déjà dit que quelques Écrivains regardent Abraham comme le reſtaurateur de cette Religion ; les Perſes vont plus loin, ils lui en attribuent l'établiſſement ; les Sabéens ont auſſi voulu voir en lui l'auteur de leurs ſuperſtitions ; les uns & les autres ont appellé leur foi *Kish - Abraham.* Ils prétendent qu'ils tiennent de lui leurs livres ſacrés. Les Parſis croient eux-mêmes qu'il demeura dans la ville de Balch. Il ſe peut que quelques-uns des dogmes de leur croyance aient été conformes à celle de ce Patriarche ; mais il n'eſt pas certain qu'il ſoit allé dans leur pays ; ſa réputation s'y ſera répandue, & on aura ſongé à le faire regarder comme le fondateur de ces cérémonies religieuſes pour les rendre plus reſpectables.

Les Grecs ont repréſenté les Perſes comme des idolâtres groſſiers, qui ne connoiſſoient pas d'autres Dieux que le Soleil & le Feu ; mais ceux-ci ſe juſtifient de cette abſurdité. On peut les croire mieux inſtruits de leurs propres antiquités que ne l'étoient les Grecs. Un voyageur ne connoit jamais ſi bien les coutumes d'une contrée, que les habitans, même qui y ſont ſoumis. Des objets les frappent ; ils exercent leur imagination pour en découvrir les cauſes ; rarement ils en demandent l'explication ; ſi quelquefois ils daignent prendre cette peine, ils ne font pas grand cas de ce qu'on leur apprend, lorſque cela n'eſt pas conforme à leur manière de voir & de penſer. Ce fut ſurtout le défaut des voyageurs Grecs ; de-là

viennent leurs jugemens précipités, les fables dont ils ont semé leurs écrits. Des hommes, qui adoroient des Dieux corporels, qui n'avoient aucune idée de la spiritualité, pouvoient-ils la trouver nulle part ? La haute opinion qu'ils avoient d'eux-mêmes, le mépris général qu'ils faisoient de toutes les autres nations, ne leur permettoient pas de penser qu'il existât des coutumes sages au-delà des bornes de la Grèce; s'ils en appercevoient, ils détournoient les yeux; ils aimoient mieux remplir leurs écrits de ce qu'ils inventoient que de ce qu'ils voyoient; aussi nous ont-ils donné beaucoup de romans pour l'histoire.

Ils appelloient les Perses *cultores elementorum*. En examinant la conduite des Parsis modernes & leurs usages, qu'ils ont évidemment reçus de leurs ayeux, on voit que cette accusation n'est point fondée. Ils regardent les Élémens comme la semence de tous les Etres; ils s'attachent en conséquence à les préserver de souillures; leur attention a principalement pour objet le Feu & l'Eau; dans le premier ils révèrent la Divinité, l'autre sert à leurs purifications; rien de plus ancien que cette pratique; la pureté du corps est l'embléme de celle de l'ame; les maladies qu'engendroit la malpropreté, firent sentir de bonne heure aux peuples qui vivoient dans des climats chauds, la nécessité des ablutions fréquentes; un principe de religion se méla dans la suite à cette institution politique; elle devint plus sacrée; les

Mages ne pouvoient approcher des Pyrées ſans cette préparation.

Les monumens qui reſtent des anciens Perſes, offrent ſouvent des ſtatues de Princes proſternés devant le Soleil & le Feu ; on en a conclu qu'ils les adoroient ; mais n'eſt-il pas naturel, lorſqu'on veut peindre un homme occupé à quelques exercices de piété, de le mettre dans la ſituation où il eſt ordinairement lorſqu'il prie ? On objecte encore les repréſentations du Soleil, des Planettes, &c. qu'on trouvoit autrefois dans ce pays, & dont on voit encore des reſtes. Ces figures purent, il eſt vrai, devenir dans la ſuite les objets d'un culte idolâtre parmi les Peuples de l'Orient ; mais eſt-il déraiſonnable de penſer que les Mages ne regardoient ces repréſentations que comme des images ſymboliques du vrai ſyſtême de l'Univers ? On ſait qu'ils étoient aſtronômes ainſi que les Chaldéens. Cette explication naturelle ſe préſentoit au premier coup d'œil, on en a préféré de flétriſſantes.

Les Perſes ont quelquefois varié dans leurs idées ſur le Soleil ; les uns le regardoient comme le trône de Dieu, d'autres comme le Paradis, le plus grand nombre comme l'emblême de la Divinité ; aucun n'imagina que *Mithra* fût un Dieu ; leurs prières, adreſſées à cet Aſtre, commençoient & finiſſoient par les louanges de l'Etre qu'il repréſentoit. Lorſque les Mages ſe diſpoſoient à ſe rendre au Pyrée, ils ſe purifioient ; ils ſe revêtoient enſuite d'habits

blancs, mettoient une mithre sur leurs têtes, & un voile d'un tissu délié devant leur bouche, afin que leur haleine même ne souillât point le Feu sacré. Ils s'approchoient de l'autel d'un air religieux, lisoient plusieurs prières, & à la fin de la cérémonie, jettoient dans le brasier une branche de quelque arbre sacré. Le peuple, pendant ce tems, s'humilioit devant son Auteur, le remercioit & lui demandoit les graces dont il avoit besoin. Dès que le service étoit fini, chacun se retiroit en silence; on ne voyoit ni tumulte, ni désordre. Avant que l'assemblée se séparât, le Mage ne manquoit pas de l'avertir que ce n'étoit pas à la flamme qu'elle appercevoit, qu'elle venoit de rendre ses hommages, mais à l'Etre invisible à qui seuls ils étoient dûs. Dans les sacrifices, on avoit soin d'écarter du brasier sacré, tous les corps étrangers; le Roi, les principaux Satrapes se faisoient un devoir de contribuer à son entretien; dans certains jours de l'année, ils y jettoient eux-mêmes des huiles précieuses, des aromates, & ces cérémonies s'appelloient ***Epulæ Ignis.***

Ce Peuple célébroit autrefois, comme les Parsis le font aujourd'hui, six fêtes dans l'année, en mémoire des six saisons qu'ils prétendent que Dieu employa à la création du monde. Cette opinion cosmogonique se rapproche de celle des Chaldéens, & ne differe de la nôtre que par le tems. A la fin de châque fête, ils jeûnent pendant cinq jours, parce que Dieu,

ſelon eux, ſe repoſa autant de tems à la fin de chaque ſaiſon.

Parmi les coutumes qu'ils obſervent encore, en voici quelques-unes qui ſont très-anciennes. Lorſqu'un enfant vient de naître, il eſt porté dans le Pyrée; le Mage, auquel on le préſente, lui donne un nom que les parens ont ordinairement choiſi; il verſe enſuite de l'eau dans une écorce d'arbre, lui en fait boire quelques goûtes, en ſuppliant le Ciel de le purifier des ſouillures que lui ont communiqué ſon père & ſa mère. Cette eſpèce de Baptême intérieur eſt expreſſément recommandée.

A l'âge ſept ans, l'enfant eſt élevé par les Mages, qui lui apprennent ſa religion; lorſqu'ils le trouvent ſuffiſamment inſtruit, ils lui permettent de' prier pour la première fois devant le Feu ſacré; il n'y eſt point admis ſans quelques cérémonies, ſans doute myſtérieuſes, qui lui en montrent l'importance. Dans cette initiation, les Mages lui donnent un peu d'eau à boire, & lui font mâcher une feuille de laurier.

L'opinion des Perſes ſur la vie à venir, ſur la miſéricorde, & ſur la bonté divine, étoit très-ſaine & très-ſage. Dès qu'un d'eux touchoit à ſes derniers inſtans, on appelloit un Mage; il ſe panchoit vers l'oreille du moribond, & prononçoit à voix baſſe, mais avec ferveur, cette prière touchante qui mérite d'être rapportée: » Etre éternel & tout-puiſſant, Créateur » & Conſervateur! Tu nous as commandé de

» ne point t'offenser : & cet homme t'a » offensé. Tu as voulu qu'il fût bon : & il a » fait du mal. Tu as exigé qu'il t'honorât du » culte qui t'est dû : & il a négligé ton culte. » Maintenant, ô Dieu, dont la clémence égale » le pouvoir, pardonne-lui ses offenses, ses » fautes, ses négligences, & daigne le recevoir » dans ton sein «.

Tel étoit le culte des anciens Perses, avant que le tems & l'erreur l'eussent altéré ; tel il fut, après qu'il eut été rétabli par Zoroastre. On ne peut guères, en parlant du Feu sacré, se dispenser de faire mention de cet homme célèbre ; je présenterai quelques traits de sa morale & de sa vie.

CHAPITRE IV.

De Zoroastre ou Zerdust.

IL y a peu d'hommes dont on ait eu des opinions plus singulières que de Zoroastre ou Zerdust ; on en a fait alternativement un Prophête, un Philosophe, un Imposteur. On a fondé ces différentes idées sur ce qu'on rapporte de lui. On n'a pas assez examiné les motifs de ceux qui ont donné l'histoire de sa vie. Ses Sectateurs étoient des anthousiastes, & conséquemment ils ont débité mille fables sur son compte. Les autres, attachés à une

Religion différente, ſe ſont laiſſés emporter par leur zèle & n'ont pas crû qu'un homme, qui ne penſoit point comme eux, pût ne pas être un ſcélérat. Peu ont parlé de lui avec impartialité. Ce n'eſt donc pas dans ſes Biographes qu'il faut chercher à le connoître; il faut le voir dans ſa morale : elle eſt conſignée dans ſes écrits.

Avant d'examiner ce que l'on doit penſer de lui, il eſt bon de dire un mot du tems où il vécut.

On a beaucoup varié ſur ce ſujet; les Grecs, ſans s'en appercevoir, ont multiplié Zoroaſtre & ne ſe ſont point donné la peine de nous apprendre quand il a exiſté ; leurs Commentateurs, perſuadés que cet homme étoit le fondateur du Magiſme, ont eſſayé de découvrir le ſiècle & le pays où il naquit, à travers les nuages & les menſonges dont leurs guides avoient enveloppé ſon origine. Comme ils convenoient que le culte du Feu étoit ancien dans la Chaldée, & qu'il avoit précédé Abraham, ils reculèrent la naiſſance de Zoroaſtre ; cela étoit aſſez facile puiſque les Grecs ſembloient en indiquer pluſieurs; on pouvoit en détacher un, pour le porter à l'époque dont on avoit beſoin.

Dans la ſuite, on s'aviſa de jetter les yeux ſur les Écrivains Orientaux, qu'on avoit négligés; on trouva qu'ils parloient d'une manière préciſe du tems où parut cet homme fameux,

qu'ils appelloient Zerduſt. On n'oſa pas donner un démenti à des Perſans, ſur un point auſſi important de leur hiſtoire, qu'ils devoient raiſonnablement connoître auſſi bien que les Grecs; mais on ne voulut point abandonner pour cela le premier Zoroaſtre ; on aima mieux en faire un ſecond ; les Grecs, dans cette occaſion, furent d'un merveilleux ſecours. On créa donc deux Zoroaſtres, l'un auteur du Magiſme, Aſſyrien & contemporain de Ninus : l'autre Reſtaurateur de ce culte, & Perſan, contemporain de Darius fils d'Hiſtaſpe. Il ne leur auroit pas été difficile d'en faire un troiſième & un quatrième ; leurs garants les Grecs y avoient pourvu. C'eſt ſans doute ce nombre, qui a donné lieu à ces opinions ridicules, qui ont fait chercher Zoroaſtre dans Abraham & dans Moyſe.

Il paroît clair que ces deux Zoroaſtres ne forment qu'un ſeul homme, & que c'eſt aux Perſes qu'il faut recourir pour en ſavoir l'hiſtoire. Le Livre de Zerduſt exiſte encore ; il ne s'y annonce point comme le fondateur, mais comme le reſtaurateur de la Religion ; cela eſt conforme avec ce qu'en diſent les Auteurs Orientaux, & c'eſt un titre pour s'en rapporter à eux de préférence.

Ils le font paroître ſous le règne de Gushtâſp, qui eſt le même que le Darius dont je viens de parler. Ils prétendent qu'il naquit Juif, ou que du moins il paſſa ſa première jeu-

nesse dans la Judée, au service d'un Prophête.

On s'attend bien que cette partie de sa vie a occasionné des recherches curieuses; on a voulu découvrir quel étoit ce Prophête; on l'a trouvé successivement dans Élie, dans Esdras, dans quelques-uns des disciples de Jérémie; Prideaux rejette Élie & Esdras, l'un parce qu'il est trop ancien, l'autre parce qu'il est trop moderne, & s'arrête à Daniel; le Docteur Hyde préfere Esdras. Les Mahométans racontent une petite anecdote qui, si elle étoit vraie, pourroit déterminer ce que l'on doit croire au milieu de cette diversité d'opinions. Ils disent que Zerdust fit une friponnerie au Prophête qu'il servoit, que celui-ci pria Dieu de le frapper de la lèpre, & que cette prière fut exaucée. Dans ce cas, Zerdust pourroit bien avoir été le serviteur d'Élisée.

De graves Auteurs ont adopté cette conjecture; mais l'autorité, sur laquelle elle est fondée, ne me paroît pas irrécusable. Les Musulmans haïssent les adorateurs du Feu; ils peuvent avoir voulu faire mépriser le Législateur de ces derniers, en mettant sur son compte une friponnerie, qui ne seroit pas trop séante dans un homme de son caractère. Le mal que dit un ennemi ne doit point être cru sans examen; cet examen est impossible ici; il vaut mieux ne s'attacher à aucun sentiment, que d'en adopter un, dont le fondement est soupçonné de calomnie; d'ailleurs qu'importe?

Ces recherches ſont de pure curioſité ; malheur à qui y attacheroit une plus grande importance.

On ne ſait ni quand, ni comment Zerduſt quitta la Judée ; il vint en Perſe & s'établit dans la Province d'Aderbayagjan, où demeuroient les Prêtres du Feu ; ce fut là qu'il ſe donna pour Prophête. Khondemir, Hiſtorien Perſan, dit que Zerduſt ayant appris par ſes connoiſſances aſtrologiques, qu'il alloit paroître un grand Prophête, & ne le voyant point arriver, s'appliqua cette prédiction ; pour la remplir, il ſe retira dans une caverne, où le Diable lui apparut, revêtu d'un corps lumineux, & dans pluſieurs conférences qu'il eut avec lui, l'inſtruiſit de ce qu'il devoit annoncer.

Tout ce paſſage de Khondemir eſt vraiſemblable à l'exception de l'apparition du diable ; mais un bon Muſulman ne pouvoit guères parler autrement d'un Légiſlateur, dont le culte eſt proſcrit par ſa Loi. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que ce paſſage a ſervi à pluſieurs ſavans, pour prouver que Zerduſt fut un impoſteur, quoiqu'ils ne croyent pas qu'il ait été viſité par le diable. Ils diſent ſérieuſement que tous les fourbes célébres n'ont pas manqué d'agir de cette maniere, & de chercher, comme lui, la retraite ; ils rappellent la caverne de Mahomet, où il ſuppoſoit avoir des converſations familieres avec l'Ange Gabriel. Cet argument, loin de prouver pour eux, établiroit fortement le contraire ; ils n'obſervent pas

qu'on a vû des Philosophes s'éloigner du monde pour méditer avec plus de loisir & de tranquillité; on pourroit leur citer Epictéte & quelques autres, qui avoient des cellules retirées; ils oublient le voyage de Moyse dans la Chaldée, où il garda, pendant si long-tems, les troupeaux de son beau pere; ils ne songent point que ce fut dans un désert que Dieu lui apparut au milieu d'un buisson ardent; ils ne se rappellent plus son séjour sur la montagne, où l'Eternel lui donna la Loi, & où il demeura quarante jours, seul & en conférence avec la Divinité. Je pourrois ajouter que les Prophêtes aimoient & cherchoient la solitude; je pourrois les faire souvenir aussi que Jésus se prépara à sa mission par un séjour, & par un jeune de quarante jours dans le désert. *

Le tems que Zerdust passa dans sa caverne, n'est point déterminé; on sait seulement qu'à son retour, il remit à Gushtasp, douze volumes,

* La retraite de Zerdust ne prouve donc rien contre lui; si Mahomet employa ce manége, quelle conséquence en peut on tirer? je n'apperçois que celle-ci. Il étoit instruit des prodiges, dont Dieu s'étoit servi pour garantir les nouvelles lumieres & les nouvelles Loix qu'il daigna donner aux hommes; il ne pouvoit montrer de semblables preuves de sa mission; pour s'assurer la confiance & la vénération des Peuples, il tâcha d'imiter, en quelque façon, la marche mistérieuse qu'avoient suivi les interprêtes sacrés des volontés Divines; & sa conduite à cet égard rend témoignage à la vérité des miracles opérés par le Ciel en faveur de notre Religion.

qui contenoient chacun cent peaux de velin. Ce nombre paroît exhorbitant au premier coup d'œil ; mais si l'on considere que les caractères des anciens Perses tenoient beaucoup d'espace, & que Zerdust écrivit les principes de sa croyance, ceux de la plupart des Sciences, & sa propre histoire, il n'aura rien de fort extraordinaire.

C'est dans cet ouvrage qu'on peut voir si l'accusation d'imposture est fondée ; qu'enseigne Zerdust? la réalité, l'unité d'un Etre existant par lui même, auteur de la lumiere & des ténébres, & de la nature entiere, admirable dans tous ses ouvrages, aussi grand dans la création de l'insecte imperceptible à nos sens, que dans celle de l'univers. L'homme doit l'adorer d'esprit & de cœur, & sans songer à en faire l'image, élever ses regards jusqu'à la plus brillante des créatures connues, chercher le Symbole de la Divinité, où elle a mis la plus éclatante empreinte de sa grandeur, mériter ses faveurs par la tempérance, la justice, la bienfaisance & la piété, jusqu'à ce qu'il lui plût de l'éclairer d'avantage par le moyen du grand Prophête qu'elle devoit envoyer un jour.

Ces derniers mots annoncent assez clairement la venue du Messie; & c'est ce qui a donné lieu à quelques-uns de regarder Zerdust comme un Prophête; il en faudroit sans doute moins pour lui mériter le nom de Philosophe; on ne peut le lui refuser sans injustice.

Il eſt difficile, en examinant ces Dogmes, de les croire l'ouvrage de l'impoſture. Les Orientaux rapportent de cet homme une infinité de traits, qui ne marquent pas un ambitieux; car il devoit l'être s'il étoit un fourbe. Il vivoit dans la plus grande frugalité, vêtu d'habillemens groſſiers, fuyant le tumulte, paroiſſant rarement à la Cour du Roi, & ne le flattant jamais lorſqu'il y étoit appellé. Les Mages ne l'auroient point ſecondé; ils connoiſſoient la vertu, ils la reſpectoient; ſans cela, ſe ſeroient-ils ſoumis aux Loix que leur impoſa Zerduſt? il corrigea le culte, & ne toucha aux mœurs que pour en rendre la pureté durable.

On comptoit trois dégrés hiérarchiques dans l'ordre des Mages. Le premier étoit composé des Prêtres ordinaires, ſoumis à des Inſpecteurs, qui formoient le ſecond, & qui ſe trouvoient eux-mêmes ſubordonnés à l'Archi Mage, qui étoit le chef de la Religion. Parmi les préceptes que leur avoit donné Zerduſt, on remarquoit ceux-ci.

Ils ne devoient rien deſirer de ce qui appartenoit à autrui: envier ce que l'on n'a point, c'eſt paroître mécontent de l'ordre établi par la Providence; Miniſtres d'un Dieu de vérité, ils ne pouvoient ouvrir leur bouche au menſonge; ſatisfait de ſon emploi, chaque Mage étoit obligé d'y fixer tous ſes ſoins, ſans s'occuper du temporel, ſe contenter du néceſſaire & n'avoir point de ſuperflu; l'étude du livre de la Loi lui étoit eſſentiellement

prescrite, afin qu'il fut en état d'instruire les autres; la pureté lui étoit recommandée; le pardon des injures n'étoit pas le moindre de ses devoirs; le Dieu, dont il étoit le ministre, n'étoit-il pas offensé journellement, & ne versoit-il pas sans cesse ses bienfaits sur les hommes?

L'Archi-Mage étoit soumis lui même à ces préceptes; on n'y reconnoit pas le ton d'un fourbe; Zerdust vouloit rendre les Mages plus respectables; pour y parvenir, il leur faisoit un devoir de toutes les vertus.

Selon l'usage de l'Orient, il habilla quelques-uns de ses Dogmes en Parabole; il établit ainsi cette Doctrine consolante & nécessaire à la foiblesse humaine, qu'il n'est jamais trop tard de se repentir & d'obtenir grace. » Un homme étoit arrêté dans la Géhenne; » son corps y étoit plongé tout entier; son » pied droit seul étoit dehors. Pendant qu'il » vivoit, il étoit Souverain; jamais il ne s'é» toit servi de sa puissance pour faire une » bonne action; uniquement occupé de ses plai» sirs, du fond de son Palais où il se livroit aux » voluptés, il gouvernoit ses Peuples avec un » sceptre de fer; un jour qu'il étoit à la chasse, » il vit une brebis prise par le pied dans un » hallier; la faim la pressoit; elle ne pouvoit » atteindre à l'herbe qui étoit devant elle; » touché de compassion pour la premiere fois, » il descendit de son cheval & la dégagea. » C'est en récompense de cette action que son » pied

» pied n'eſt pas dans la Gehenne. Hommes, » ajoute alors Zerduſt, travaillez à faire le » plus de bien qu'il vous ſera poſſible, l'œil » de l'Etre éternel eſt ouvert ſur vous; il voit » tout, & il n'eſt rien dont il ne tienne » compte ».

Le livre qui contient cette Doctrine & ces préceptes, s'appelle *Zund* ou *Zunda-Veſta* qui ſignifie *allume feu*. Il eſt écrit dans les anciens caractères Perſans; le Docteur Thomas Hyde avoit offert de le publier avec la traduction Latine à côté; mais cette entrepriſe exigeoit des frais immenſes; il demanda vainement des ſecours; perſonne ne l'aida, & cette idée expira avec lui.

Prideaux fait de grands éloges de ce livre; ſon témoignage ne peut pas être ſuſpect, puiſqu'il eſt un de ceux qui qualifient Zerduſt d'impoſteur. Il dit que tout ce qu'il contient eſt conforme à la vertu la plus pure & la plus auſtère, à l'exception de l'article de l'inceſte, qui y eſt regardé comme une choſe indifférente.

Quelques ſavans ſont fachés de cette reſtriction; ils ſe plaignent de ce que Prideaux n'a pas cité en preuve le *Zunda-Veſta*, ou le *Sadder*, qui en eſt l'abrégé mis dans le langage Perſan ordinaire. Ils ne ſe rendent point à l'autorité de Diogêne Laërce, Strabon, Philon Juif, Tertullien, Clément, Alexandrin, &c. qui ſont les garans de Prideaux; les Hiſtoriens font voir à la vérité pluſieurs inceſtes parmi les Rois de Perſe, mais on pen-

ſe que ces Monarques ont pu être inceſtueux ſans que Zerduſt les ait autoriſés.

Je ne m'arrêterai pas d'avantage ſur ce Philoſophe; en parlant de la Religion des Perſes dans le chapitre précédent, j'ai donné une idée ſuffiſante de ce qu'elle étoit avant & après lui. Les Ecrivains Orientaux ont eu ſoin d'accumuler les miracles ſur tous les momens de ſa vie. Il ſeroit inutile de les répeter; ſes actions ſont moins intéreſſantes que ſa morale; du moins la connoiſſons nous telle qu'elle eſt & ſans alliage; il mourut à Balch où il s'étoit retiré. Argjaſp Roi de Touran, voiſin & ennemi des Perſes, ardent perſécuteur des Sectateurs de Zerduſt, vint prendre cette Ville à la tête d'une armée, détruiſit les Autels, & ſe ſervit du ſang des Mages pour éteindre le Feu ſacré; celui de Zoroaſtre fut, dit-on, répandu dans cette occaſion.

J'ai dit plus haut que ce fut ce Philoſophe qui fit bâtir des Pyrées; les Perſes croyoient que le Feu du Ciel étoit deſcendu ſur le premier qu'il avoit fait conſtruire à Xis dans la Médie. Les Mages l'entretenoient; ils y jettoient en ſecret des matieres combuſtibles, & diſoient au Peuple qu'il ſe conſervoit ſans ſecours. Ce charlataniſme étoit ſans doute condamnable; mais on ſait que dans les Religions les plus ſaintes, on en a quelquefois employé de pareils; ces petites adreſſes ne nuiſoient pas à l'eſſentiel, à la ſageſſe du culte; j'obſerverai encore que c'étoit le plus pur. Les Perſes n'a-

voient pas reçu la Religion des Hébreux; leurs hommages s'adressoient au même Dieu, avec des cérémonies différentes; ils étoient peut-être dignes de lui; on ne voit point qu'il exigeât que les autres Peuples reçussent la Loi qu'il avoit donnée aux Israélites; il n'en est question nulle part. Il leur ordonna de fuir l'idolâtrie & les idolâtres, d'exterminer ces derniers avec leurs Dieux; mais il ne leur dit point de les instruire; & il ne paroit pas que les Juifs l'ayent tenté.

CHAPITRE V.

Des différentes Nations qui conserverent des Feux sacrés.

CE n'est pas chez les seuls Chaldéens & les Perses qu'il faut chercher des Feux sacrés; presque toutes les Nations anciennes en ont eû; on en vit chez les Egyptiens; Diodore prétend que cette coutume étoit née parmi eux, d'où elle s'étoit répandue dans le reste du monde. Plutarque parle d'une lampe qui bruloit jour & nuit dans le Temple de Jupiter Ammon; on croyoit que le Dieu même l'entretenoit; le secret avec lequel les Prêtres en renouvelloient l'huile, contribuoit à fortifier cette opinion; un miracle ajoute beaucoup à la crédulité, & quand on n'en a

point, on en ſuppoſe: il ne faut pour cela que de l'adreſſe. Silius aſſûre qu'indépendamment de la lampe, il y avoit auſſi un brâſier ſur l'Autel.

On n'a point aſſez de détails ſur cette partie du culte Egyptien pour dire en quoi il conſiſtoit; la plupart des Ecrivains qui ont traité de la Religion de ces Peuples, ne ſe ſont étendus que ſur la multitude des ſuperſtitions groſſieres auxquelles ils étoient livrés; on peut en conclure que le Feu n'étoit pas l'objet eſſentiel de leur culte, qu'il n'en faiſoit qu'un acceſſoire, ou que s'il étoit particulierement révéré, il l'étoit moins que les plantes qu'ils tiroient de leur jardins, pour les porter ſur l'Autel, à côté des animaux qu'ils adoroient.

Parmi les fêtes qu'ils célébroient avec le plus de pompe, il en eſt une dans laquelle le Feu jouoit un grand rôle; c'étoit celle de Minerve, dont le principal Temple étoit à Saïs. On choiſiſſoit la nuit pour cette ſolemnité; deſqu'elle étoit venue, chacun attachoit au tour de ſa maiſon, une quantité prodigieuſe de lampes garnies d'huile où l'on avoit mis du ſel; elles répandoient une ſi grande clarté que l'on ne s'appercevoit pas de l'abſence du jour; leur arrangement & leur éclat formoient un ſpectacle agréable qui duroit toute la nuit. Cette eſpece de réjouiſſance ne ſe bornoit point à Saïs; tous ceux qui ne pouvoient pas ſe rendre dans cette Ville, pratiquoient les mêmes cérémonies dans les endroits où ils ſe trou-

voient. L'Egypte entiere, éclairée ainſi, offroit un coup d'œil ſingulier. On appelloit cette fête, *l'illumination des lampes*. Le motif ne nous en eſt point connu; les Egyptiens en faiſoient un myſtère de leur tems : & trop de ſiécles ſe ſont écoulés pour que nous puiſſions eſperer de le découvrir aujourd'hui. La fête *des lanternes*, ſi ancienne & ſi célébre à la Chine, a beaucoup de reſſemblance avec celle-là; l'origine en eſt également ignorée; ce Peuple a perdu entiérement le ſouvenir des raiſons qui l'ont fait établir, & les fables par leſquelles ils l'expliquent, ne valent peut-être pas mieux que nos conjectures.

L'eſpece de rapport de guerres, de conquêtes qu'il y eut entre les Babyloniens, les Aſſyriens & les Mèdes, permet de penſer que le culte du Feu fut reçu chez ces derniers. Le Magiſme né dans la Chaldée, dut ſe répandre dans ſon voiſinage, & s'étendre de proche en proche. Les ſuperſtitions ſont actives & ſe propagent aiſément. Plutarque dit que les Aſſyriens & les Mèdes rendirent de grands honneurs au Feu.

Peut-être trouve-t-on des traces de cet uſage chez les Phéniciens; mais il y a beaucoup d'apparence qu'il n'y étoit auſſi qu'acceſſoire. Auprès du Temple fameux de la Déeſſe de Syrie, étoit un Lac où l'on conſervoit & l'on nourriſſoit des poiſſons ſacrés; ce Lac avoit, ſelon les Prêtres, deux cent braſſes de profondeur. Au milieu s'élevoit un Autel de pierre, qui

sembloit flotter sur l'eau, parce qu'on ne découvroit pas les fondemens qui le soutenoient; sur cet Autel, brûloit continuellement un Feu, qu'on ne regardoit peut-être pas comme sacré, mais qu'on avoit soin d'entretenir toujours allumé, & dans lequel on jettoit sans cesse de l'encens. Les dévots se rendoient tous les jours à la nage auprès de cet Autel, où ils venoient prier & apporter des offrandes.

Le Peuple de Dieu eut aussi des Feux sacrés; l'Etre Suprême, dans l'ancien testament, se montre toujours sous cet emblême; il offre le Feu aux Israélites comme un objet de terreur & de respect; il les menace de flammes dévorantes; c'est au milieu de la foudre & des éclairs qu'il annonce sa présence sur le Mont Sinaï; il ordonne qu'un Feu perpétuel soit allumé sur l'Autel dans son sanctuaire; il commande aux Pontifes de l'entretenir en y jettant du bois soir & matin. L'origine miraculeuse de ce Feu ajoutoit à la vénération qu'avoient pour lui les Juifs; ce fut la main même de l'Eternel qui l'enflamma.

Aaron devenu Grand Prêtre, présentoit pour la premiere fois des sacrifices en cette qualité. *Le Feu sortit de devant l'Eternel & consuma sur l'Autel l'Holocauste & les graisses.* Les commentateurs ont été embarrassés par ces mots: *il sortit de devant l'Eternel.* Cet embarras a donné lieu à ces deux explications; la flamme descendit du Ciel, ou de la nuée glorieuse qui couvroit le Temple; ou bien elle

ſortit ſimplement du fond même du ſanctuaire, inacceſſible aux regards du Peuple, & dans lequel le Grand Prêtre n'entroit qu'une fois dans l'année.

Les Commentateurs ont pouſſé leurs recherches & leur curioſité plus loin; ils ont voulu ſavoir en quel tems ce miracle arriva : ſi ce fut de jour ou de nuit. Ils conviennent aſſez que ce fut à l'heure du ſacrifice du ſoir, parce que le récit de l'hiſtorien ſacré, conduit naturellement à cet inſtant, & qu'il leur paroit vraiſemblable que Dieu l'ait choiſi pour manifeſter ſa puiſſance avec plus d'éclat, & pour témoigner qu'il étoit content des hommages qu'on lui avoit préſentés dans la journée. Ces opinions, après tout, n'ont rien d'eſſentiel; il n'y a que le fond qui ſoit de foi; ainſi il eſt permis de choiſir ; je crois qu'on peut s'en tenir à celle qui fait ſortir le Feu du ſein du ſanctuaire, & qui fixe le miracle à l'entrée de la nuit.

Depuis ce tems, le Feu perpétuel devint néceſſaire dans le tabernacle; c'étoit devant lui que prioient les Hébreux. Bien des perſonnes ont prétendu que ce fut à leur exemple que les autres Peuples allumerent des Feux ſacrés; mais ils n'ont pas fait attention que les Chaldéens en avoient dès avant Abraham, que Moyſe avoit voyagé dans ce pays où il en avoit vû ainſi que dans l'Egypte; qu'il y en avoit en Elam ou en Perſe, &c. D'autres ſe ſont contentés de dire que le bruit du miracle

opéré chez les Juifs s'étant répandu, les autres Nations s'empresserent d'en imaginer de semblables. Pourquoi s'attacher à des suppositions sur des objets indifférents? il suffit de trouver l'essentiel attesté; c'est la multitude des minuties qu'on s'efforce de rendre importantes, qui fournissent des armes à l'incrédulité. Le prodige, dont il s'agit, arriva dans le désert; les Juifs alors n'étoient gueres connus; ils ne le furent pendant long-tems que de leurs voisins; à leur captivité à Babilone, ils trouverent que les Chaldéens se vantoient d'un pareil miracle, qui remontoit presque aussi haut que leurs observations astronomiques.

Outre ce Feu sacré, les Israëlites avoient encore les lampes du chandelier d'or, qui, à en juger par divers passages de l'Ecriture, devoient bruler sans cesse dans le sanctuaire. Cette opinion est combattue par quelques savans qui prétendent que le mot *sans cesse* ou *perpétuel*, n'a pas dans la langue sacrée la même étendue que dans les nôtres, & qu'il signifie souvent ce qu'on fait tous les jours, quoi qu'il y ait des interruptions; ils imaginent en conséquence qu'on les éteignoit tous les soirs. D'autres répondent que vraisemblablement les Prêtres avoient besoin de lumiere, pour les offrandes d'encens qu'ils faisoient pendant la nuit, & veulent que ces lampes fussent allumées tous les soirs, & éteintes tous les matins, parce que leur clarté devenoit alors inutile. On pourroit les concilier en supposant qu'il y en avoit toujours un certain nom-

bre d'allumées, & que dans certains tems elles l'étoient toutes; plusieurs Juifs sont de ce sentiment ; on croiroit que sur ces matieres on devroit s'en rapporter à eux ; malheureusement il n'est point de peuple qui soit moins instruit de ses propres antiquités ; ils ont ajouté beaucoup de coutumes à celles qu'ils tiennent de Moyse ; ils en ont oublié les motifs, ou ils en rendent compte par des rêveries : je rapporterai celle-ci. La nuit du sabbat, ils éteignent tous leurs feux domestiques ; ils ne conservent qu'une lampe dont le soin n'est confié qu'aux femmes. Leurs Rabins disent qu'ils observent cet usage en mémoire de ce que le Soleil cacha sa lumiere lors du péché d'Eve. Leurs femmes, en conséquence, sont obligées de rallumer le flambeau que notre mere commune a éteint.

De tout tems les Indiens nourrissoient un Feu sacré ; les Brachmanes le faisoient aussi descendre du ciel ; presque tous les peuples du Nord révérerent cet élément ; la découverte du nouveau monde nous a fait voir cette superstition chez les Peruviens, les Mexicains, & chez d'autres nations sauvages. L'époque de l'existence de ces Peuples dans cette partie du monde, nous est absolument inconnue ; on ne peut déterminer ni leur antiquité, ni celle de leurs erreurs. Il y avoit quelque ressemblance entre leurs coutumes & celles des Perses & des Romains ; je les remarquerai lorsque l'occasion s'en présentera.

Les Grecs ont fait un usage plus étendu des

Feux ſacrés ; on croit communément qu'ils les devoient aux Perſes ; le commerce & les guerres qu'ils eurent avec ce peuple, viennent à l'appui de cette opinion ; mais ces cérémonies leur étoient particulieres longtems avant qu'ils euſſent eu aucune eſpece de liaiſon avec ces Aſiatiques ; il eſt plus vraiſemblable qu'ils les avoient reçues des Egyptiens avec le reſte de leur Théologie ; Cecrops put les leur apporter, lorſqu'après avoir été exilé de l'Egypte, il vint dans l'Attique y fonder un Royaume ; Orphée, Dedale & Mélampe voyagerent dans cette contrée où ils firent une récolte abondante d'erreurs & d'idolâtrie. Ce qui me ſemble prouver que le culte du Feu leur venoit principalement de ce pays, c'eſt que lorſqu'ils eurent chaſſés les Perſes qui s'étoient flattés de les ſubjuguer, l'oracle de Delphes ordonna d'éteindre les Feux ſacrés, parce que l'approche des barbares les avoit ſouillés, & d'en venir prendre de nouveaux ſur l'autel commun d'Apollon. Il eſt poſſible que dans la ſuite, ils adopterent quelques unes des cérémonies des Perſes ; mais le fond de ce culte étoit déjà établi, & ils l'avoient tiré d'ailleurs.

Ils n'avoient gueres de Temples où ils n'euſſent des Feux ſacrés ; on vient de voir qu'Apollon avoit le ſien à Delphes ; le même Dieu en avoit chez les Platéens & les Cyréniens ; ſelon Pauſanias, la ville de Mantinée en conſervoit dans le Temple de Céres & de Proſerpine, on en trouvoit en Sicile dans celui de Vulcain. Les Capadociens avoient des Pyrées à l'exemple des

Perſes ; les Rois de Sparte imitoient ces Monarques Aſiatiques, en faiſant porter un Feu ſacré devant eux, lorſqu'ils alloient ſe mettre à la tête de leurs armées ; ils n'en conſervoient pas ſeulement dans leurs Temples : ils en avoient encore d'autres qui étoient l'objet d'un culte particulier : je veux parler de celui de Veſta qui fut adorée par les Grecs & ſurtout par les Romains ; mais avant d'entrer dans ces détails, il eſt néceſſaire de dire un mot de cette Déeſſe.

CHAPITRE VI.

De Veſta.

LE Feu fut principalement honoré chez les Grecs ſous le nom d'*Eſtia*, & chez les Romains ſous celui de Veſta. D'Hilerus & Bochart ont cherché l'origine de ce culte dans les antiquités Juives. Ils dérivent le mot Veſta des Latins, & *Eſtia* des Grecs du mot Hebreu *Eſch*, ou du Chaldéen *Eſchja* ; David Chytré les dérive tous de l'Hébreu *Eſchgal*, *Feu de l'Eternel.* Je crois cependant qu'il faut s'en tenir à l'étymologie Chaldéenne. Le pere du peuple de Dieu, Abraham, étoit de cette contrée, & devoit parler la langue de ſon pays ; le Feu y étoit déja révéré depuis longtems ; ainſi il eſt ce me ſemble aſſez inutile de chercher ailleurs la ſource de ce mot. Peut-être l'Hébreu fut-il dabord ſemblable au Chaldéen, & forma le même lan-

gage; les voyages de Jacob, ceux de ſes enfans & leur ſéjour en Egypte, y causerent quelques changemens. Il ſeroit en ce cas aſſez ridicule de chercher l'étymologie des mots Chaldéens dans les racines Hébraïques ; je penſe qu'on devroit faire préciſément le contraire ; la langue primitive, ſelon les regles du bon ſens, doit dans ces occaſions, avoir la préférence ſur ſes branches ; il eſt naturel que la fille ait des traits de reſſemblance avec ſa mere ; mais il ſeroit impropre de dire que la mere a l'air de ſa fille. Au reſte, je ne propoſe ici qu'une conjecture ; on peut l'admettre ou la rejetter ; je ſaiſis les apparences que l'hiſtore m'indique; c'eſt à ceux qui ſont verſés dans les langues anciennes, à décider s'il n'y a ici que des apparences.

Veſta ; ſelon pluſieurs, étoit la fille de Saturne & de Rhée ; elle eut pour ſœurs Cérès & Junon ; Pluton, Neptune & Jupiter furent ſes freres. L'ordre dans lequel on doit la placer, a occaſionné quelques diſputes entre les commentateurs de l'antiquité ; doit-on la mettre la premiere ou la derniere ? Quel eſt ſon rang ? Ceux qui veulent le ſavcir abſolument, & qui la font l'ainée, s'appuient ſur ce vers d'Apollodore :

Veſta, Ceres, Juno, ſecus muliebre ſorores.

Ceux qui la croyent la cadette, oppoſent ces deux vers d'Ovide :

Ex ope Junonem memorant cererem que creatas
Semine Saturni, tertia Veſta fuit.

Elle eſt miſe ici à la derniere place d'une maniere aſſez expreſſe pour décider cette queſtion ; celle que lui donne Apollodore, n'eſt point déterminée, & c'eſt peut-être à la quantité & à l'harmonie des vers qu'elle doit l'avantage d'être nommée la premiere.

D'autres Auteurs l'ont faite femme du ciel, & ont crû qu'elle étoit la terre ; un plus grand nombre a penſé qu'elle étoit le Feu : Ovide la préſente ſous l'un & l'autre emblême dans ces deux vers :

Nec tu aliud Veſtam, quam vivam intellige flammam.

. . . . .

Stat vi terra ſuâ, vi ſtando Veſta vocatur.

Faſt. Lib. VI.

Les Poëtes, comme l'on voit, n'ont pas toujours eu une croyance bien ferme ; l'imagination nuit quelquefois à la Logique ; ils n'apprennent rien de certain ; ils ſe contentent de rappeller les différentes opinions ; ils les ſuivent tour-à-tour, ſans s'embarraſſer s'ils ſont conſéquents ou non.

Le culte qu'on rendoit à Veſta, ſuffit pour la faire regarder ſpécialement comme le Feu. Ceux qui croyoient qu'elle étoit la Terre, avoient ſoin d'obſerver qu'au milieu de notre globe eſt un Feu naturel & central qui le vivifie, & dont la chaleur, s'élevant inſenſiblement juſqu'à ſa ſurface, contribue à ſa fer-

tilité. C'eſt donc à ce dernier ſentiment qu'il faut s'arrêter. Comme Feu, les Grecs ainſi que je l'ai dit, appelloient cette Divinité *Eſtia* & les Romains *Veſta*; ceux-ci lui donnoient encore le nom de Vénus; c'eſt ce qui excitoit la mauvaiſe humeur de Saint Auguſtin : *On adore*, diſoit-il, *cette Déeſſe par le Feu & par la Virginité, & on ne rougit pas de l'appeller Vénus.* Macrobe, pour détourner ce reproche, a ſoin de donner cette explication : les Phyſiciens nomment Vénus la partie ſupérieure de notre athmoſphère, & l'inférieure Proſerpine. Veſta, comme Vénus, ſeroit alors le Ciel. Il faut s'en tenir au Feu; c'étoit l'objet principal de ſon culte.

Rien ne montre mieux le reſpect que les Grecs avoient pour *Eſtia*, que les lieux qu'ils lui avoient conſacrés. Ce fut dans le Prytanée qu'Athènes conſerva le Feu de cette Déeſſe; les autres villes l'imitèrent, & dans la ſuite le nom de Prytanée fut donné à tous les endroits où l'on alluma le Feu de Veſta. Chaque maiſon eut ſon petit Prytanée ou ſa chapelle particulière, dans laquelle brûloit toujours une lampe; on y ſacrifioit, on y faiſoit ſes prières; & ce fut de-là qu'elle prit encore le nom de Veſta Domeſtique & Protectrice.

On ne fit point d'abord l'image de cette Déeſſe; la flamme pouvoit aſſez difficilement être repréſentée; les Grecs la peignirent enſuite ſous la forme de la Terre; ſa ſtatue étoit dans le Prytanée à Athènes; du moins Pau-

ſanias obſerve que les loix de Solon y furent dépoſées auprès des ſimulacres de la paix & de Veſta. Non-ſeulement elle y avoit des lampes; mais elle avoit encore des Autels ſur leſquels étoient des braſiers ſacrés.

Ces Autels furent un aſyle inviolable pour les malheureux. On voyoit ſouvent des criminels que les Juges alloient condamner aux tortures, s'élancer vers l'Autel de Veſta, s'y aſſeoir, & de-là, ſupplier qu'on ne leur fît point éprouver ce ſupplice. Ces ſortes de jugemens ſe rendoient ordinairement dans les Prytanées. Vitruve remarque que ces autels étoient bas, afin qu'on pût s'y placer aiſément, & y trouver un réfuge toujours prêt.

Ce privilège, il eſt vrai, n'étoit pas accordé ſeulement à ceux de Veſta; la plûpart des autres Dieux en jouiſſoient, tels que Jupiter, Apollon, Minerve, &c. les coupables s'y réfugioient, &, dès l'inſtant, ils étoient à l'abri de toute violence; il y avoit des règles qu'ils étoient obligés d'obſerver ſuivant les crimes qu'ils avoient commis. La loi, comme l'indique Eſchyle dans les *Eumenides*, défendoit au meurtrier de parler tant qu'il étoit ſur l'Autel.

Ces ſortes d'aſyle ſont de toute antiquité. On en trouvoit preſque partout, avec des reſtrictions différentes, ſelon les tems, les lieux, & les crimes. Il y eut des nations chez leſquelles ce droit fut borné à quelques Temples; les Romains avoient ceux du Dieu *aſylée*;

les Juifs avoient des villes particulières, où le coupable ſe retiroit pour éviter le châtiment.

Veſta fut adorée par les Grecs avant les autres Divinités ; on commençoit par ſes ſacrifices à tous les renouvellemens des Olympiades. Pauſanias dit qu'on ſacrifioit d'abord à Veſta, enſuite à Jupiter, enfin à Mercure.

Depuis longtems cette Déeſſe étoit révérée dans le Soleil ; c'eſt ſous cette image & par un Feu perpétuel que les Scythes l'adoroient. On croit que le mot Hongrois *Iſten* qui ſignifie aujourd'hui *Dieu*, exprimoit autrefois *Veſta*, le *Feu*, ou le *Soleil*. Ceux qui aiment les reſſemblances ſont enchantés d'en trouver beaucoup entre *Iſten* & *Eſtia*. Il eſt vrai qu'Hérodote ne dit point que les Scythes appellaſſent cette Divinité *Iſten*, ni d'aucun autre mot approchant d'*Eſtia*, mais *Tabiti*. Si ce témoignage afflige les étymologiſtes, ils doivent au moins être ſatisfaits de ce qu'il prouve que cette nation adoroit Veſta. Ceux qui s'inquiettent beaucoup de la manière dont l'Amérique a été peuplée, & qui veulent abſolument que les Scythes aient envoyé des colonies dans le nouveau monde, ne feront pas fâchés de voir les Péruviens proſternés devant le Soleil, l'honorant par un Feu ſacré, toujours allumé ; cette petite circonſtance peut figurer avec leurs preuves, & je leur laiſſe le ſoin d'y joindre de beaux raiſonnemens, dont la concluſion ſera qu'ils ont trouvé la vérité.

CHAPITRE

CHAPITRE VII.

De Vesta chez les Romains.

C'EST à Rome que le culte de cette Déesse a été plus célèbre, plus pompeux, & plus chargé de cérémonies ; c'est du moins ce peuple qui nous a laissé le plus de détails sur ce sujet.

Les Romains mettoient Vesta au nombre des Dieux de leurs ancêtres ; ils pensoient qu'elle avoit été apportée par Énée en Italie ; ce point de croyance étoit un de leurs articles de foi ; ils ne se donnèrent pas la peine de l'examiner. Tite-Live est le premier qui ait osé former quelques doutes sur le voyage d'Énée en Europe. Le savant Bochard a rassemblé une multitude d'argumens pour prouver qu'il n'y vint jamais. Cela n'empêche pas que ce ne fût l'opinion générale des Romains ; ils prenoient plaisir à se faire descendre des Troyens ; les Césars ne manquoient pas de se trouver en ligne directe les petits-fils d'Énée & par conséquent de Vénus ; une Déesse à la tête d'un arbre généalogique ne laisse pas d'y jetter un certain lustre ; il y avoit déjà tant de Héros, nés de différentes Divinités, qu'il n'eût pas été décent que le premier homme de la République se fût vu privé d'un pareil avantage ; la

mode de ſe donner des ayeux remonte plus haut qu'on ne le croit communément : & il n'en coutoit vraiſemblablement pas d'avantage aux anciens qu'aux modernes.

Les Romains prétendoient donc avoir reçu leur Religion des Latins, qui la tenoient eux-mêmes directement d'Énée. Cependant les Troyens n'avoient aucune idée de Veſta, ni du culte du Feu. Je crois que ſans aller chercher ſi loin la ſource où ils puiſerent, il faut recourir aux Grecs qui avoient des Feux ſacrés dans toutes leurs villes, dans tous leurs Temples, & preſque dans toutes leurs maiſons ; cette filiation eſt plus naturelle & plus vraiſemblable *.

Les Latins diſoient qu'Énée établit d'abord le culte de Veſta à Lavinium, qu'Aſcagne ſon fils le porta chez les Albains, d'où il fut enſuite tranſporté à Rome. On varie ſur l'Au-

* Si l'on adopte le ſentiment de M. Pelloutier, & que les Peuples de l'Italie tirent leur origine des Celtes, comme il ſemble l'avoir prouvé, ce ne ſera pas chez les Grecs que les Romains auront puiſé le culte du Feu, mais chez les Celtes leurs premiers ancêtres qui révéroient les Elémens. Au reſte la Religion des Romains n'eſt pas l'objet de cet article ; il ne s'agit que de Veſta ; le culte de cette Déeſſe ſe conſerva toujours ſans altération ; il n'en fut pas de même des autres Divinités ; celles des Celtes, qui furent d'abord adorées à Rome, firent place à celles des Grecs. *Voyez l'Hiſtoire des Celtes de* M. PELLOUTIER

teur de cette dernière migration. Les uns en font honneur à Romulus ; Plutarque veut que ce Prince ait été le fondateur des Veſtales. Denys d'Halicarnaſſe obſerve qu'il ſe contenta d'établir des Feux dans pluſieurs quartiers de la Ville; le plus grand nombre s'arrête à Numa qui donna une forme reglée à la Religion & qui en fixa les cérémonies.

Ce culte introduit à Rome ne ceſſa point pour cela dans la ville d Albe. Quelques écrivains veulent qu'il y eût une interruption ; mais elle ne fut pas de longue durée, puiſqu'elle n'alla que juſqu'au règne de Tullius ; peut-être n'y en eut-il point du tout ; & ne l'a-t-on imaginée que pour avoir lieu de rapporter un miracle. Tullius voulut, dit-on, faire tranſporter à Rome l'Autel ſacré de Veſta ; à peine eut on eſſayé de le mouvoir, qu'une grêle de pierres fondit ſur les travailleurs, & les détourna de cette entrepriſe. Les livres des Sybilles, qui étoient la reſſource des Romains dans tous les cas extraordinaires, furent conſultés ; on crût y trouver un ordre formel de renouveller à Albe les cérémonies de Veſta qu'on avoit interrompues ; on obéit : & cette Déeſſe continua d'y être révérée ſous le nom de *Veſta minor.*

Ignem Trojanum, & Veſtam colit Alba minorem.
Juven.

Numa bâtit un Temple à Veſta, l'an 40 de Rome, & le ſecond de ſon régne ; il étoit

entre le Capitole & le Mont Palatin, à une diſtance à-peu-près égale de l'un & de l'autre, il le dota des deniers publics; ſes revenus ſe reſſentoient de la pauvreté de ſon fondateur, & de celle de l'état. Le Temple méritoit à peine ce nom; le chaume le couvroit.

Quæ nunc ære vides, ſtipulâ tunc tecta videres
Et paries lento vimine textus erat· Faſt. lib. vi.

Lorſque le luxe ſe fut introduit à Rome, on s'empreſſa d'embellir la demeure ſacrée de la protectrice de l'Empire; on la rebâtit avec magnificence; on lui conſerva ſeulement ſa premiere forme qui étoit ronde; la raiſon qu'en donne Ovide, eſt que Veſta eſt la terre; & que celle ci a la forme d'un globe.

On a long-tems diſputé pour ſavoir ſi cette Déeſſe avoit une ſtatue à Rome; Ovide avoit dit expreſſément que non.

Eſſe diu ſtultus Veſtæ ſimulachra putavi,
Mox didici curvo nulla ſubeſſè tholo.

. . . .

Effigiem nullam Veſta nec ignis habent.

Faſt. lib. vi

Pline dit au contraire qu'on la repréſentoit aſſiſe; on peut s'en rapporter à ſon ſentiment, puiſque nous avons des médailles où elle eſt dans cette ſituation, tenant d'une main un

flambeau, & un cercle de l'autre, avec cette inscription : VESTA P. R. QUIRITIUM. Il paroit que sa statue n'étoit pas exposée à la vue dans le Temple, mais qu'elle étoit renfermée dans l'intérieur avec le Palladium, ou le gage du salut de l'Empire. Numa en mettant Rome naissante sous la protection de cette Déesse, avoit cru devoir le placer dans son sanctuaire. Ce Palladium étoit très-révéré des Romains; ils croyoient le tenir aussi de leur ayeux. La maniere dont il étoit parvenu à ces derniers, étoit surtout fort remarquable. Les fables, comme l'on sait, donnent une grande autorité aux choses, & le merveilleux paroit toujours le plus croyable au peuple. C'étoit une statue de Minerve, qui étoit tombée miraculeusement du Ciel au milieu de la Ville de Troye, dans le tems qu'on y bâtissoit un Temple à cette Déesse. L'oracle avoit assuré, dans cette occasion, que Troye seroit à l'abri de toutes les entreprises de ses ennemis, tant qu'elle conserveroit ce simulacre précieux. On sait comment Ulysse & Dioméde l'enleverent pour faire triompher les Grecs dont les efforts avoient été inutiles jusqu'à ce moment.

Les Romains, qui n'étoient pas forts en fait de critique, croyoient pieusement qu'Enée l'avoit apporté en Italie avec ses autres Dieux. Ce Prince l'avoit d'abord déposé dans Lavinium avec la Déesse Vesta; son fils Ascagne en transférant cette derniere à Albe, n'avoit eu garde de l'oublier; & les Romains s'étoient

empressés de l'en retirer. Ils étoient convaincus qu'ils avoient le véritable simulacre de Minerve, qui étoit descendu du Ciel; ils croyoient aussi fermement qu'il avoit conservé le privilége rare de rendre une Ville imprenable; quiconque en eut osé douter, se fut attiré de mauvaises affaires; il eut pû cependant leur faire cette petite question. Comment avez vous eû ce Palladium inestimable, puisque les Grecs s'en étoient emparé par surprise? s'ils en ont enlevé un faux, comme vous l'imaginez, le véritable a donc dû rester dans Troye; mais en ce cas, je ne vois pas pourquoi vous faites tant de cas de sa prétendue vertu de conserver une Ville; Troye n'a-t-elle pas été prise & détruite? s'il avoit réellement cette qualité, il faut que les Grecs s'en soient véritablement rendus maîtres: & je ne vois plus alors où Enée l'a été chercher pour vous l'apporter.

Il est vraisemblable qu'on n'auroit rien répondu à cet argument, & qu'on auroit lapidé l'homme assez hardi pour en faire un pareil.

Ces difficultés n'embarassoient gueres les Romains; il n'en est point pour ceux qui aiment à croire; & où en auroient été les Payens, si, en fait de culte, ils y avoient regardé de si près? la postérité peut être moins crédule, & rire de la sottise de ses peres; mais cela n'empêche pas que cette sottise n'ait été pendant quelques centaines d'années un objet de vénération.

C'eſt par un effet de cette vénération, que lorſque le Feu prit au Temple de Veſta, le Pontife Métellus s'élança courageuſement au milieu des flammes pour dérober le Palladium à leur fureur. Son zèle qui auroit dû ſans doute lui mériter une récompenſe des Dieux, lui attira un châtiment. Pline raconte que le Pontife ne vit pas impunément les ſimulacres qu'il ſauva de l'incendie; leur éclat l'éblouit à tel point qu'il en perdit la vue.

Il y avoit outre le Palladium pluſieurs autres ſimulacres dans le Temple de Veſta : on leur donnoit en général le nom de *choſes ſacrées*; on ne ſait point en quoi elles conſiſtoient. On veut que ce ſoit les ſtatues des Grands Dieux, celles de Caſtor & de Pollux, ou d'Apollon & de Neptune. Plutarque prétend que c'étoit deux tonneaux, l'un vuide & ouvert, l'autre plein & fermé. Pline dit que c'étoit des Dieux que les Veſtales adoroient en ſecret, & qui étoient les gardiens des Généraux d'armée & des enfans. Il faut lire les graves Commentaires qu'on a faits ſur cette idée, & l'eſpece d'Analogie qu'on trouve entre l'enfance & le commandement des armées. Cette variété d'opinions prouve, ce me ſemble, que tous ceux qui ont parlé de ces objets ſacrés ne les ont point vus. Ceux qui ont prétendu que dans certains jours de l'année, il étoit permis d'entrer dans l'intérieur du Temple, ſe ſont donc trompés; ſi cela étoit, les Ecrivains auroient été plus d'accord ſur cette matiere;

CHAPITRE VIII.

Des Vestales.

C'ÉTOIT à des filles qu'on confioit spécialement le culte de Vesta; on les choisissoit vierges; Ovide en donne pour raison que Vesta l'étoit; il ajoute aussi que c'est parce que cette Déesse est la même chose que le Feu qui n'engendre rien.

Nataque de flammâ corpora nulla vides,
Jure igitur virgo est quæ semina nulla remittit,
Nec capit: & comites virginitatis amat.

Fast. lib. vi.

Le zèle a toujours regardé la pureté comme un objet essentiel dans le service des Dieux; elle fut prescrite à tous ceux qui les approchoient. Si l'on vit quelques Temples où la prostitution fut ordonnée, comme dans celui de Vénus à Babylone, le plus grand nombre eut cet usage en horreur. Les Prêtres & les Prêtresses des Egyptiens, dépositaires des Dogmes sacrés, devoient donner l'exemple des vertus; la continence leur étoit également recomman-

dée; on ne dit pas si les Prêtresses étoient obligées à une virginité perpétuelle; les Prêtres ne pouvoient avoir qu'une seule femme.

Chaque Dieu dans le monde avoit ses Temples, ses Pontifes différens, ainsi que son culte. On a vu les regles auxquelles les Mages étoient asservis; celles des Brachmanes n'étoient pas moins austeres; le célibat cependant ne paroit pas avoir été de loi pour eux, ni pour les Prêtres en général; il n'y avoit gueres que ceux de Cybéle, connus sous le nom de Galles qui y fussent soumis. Ils commencerent dans la Phenicie, d'où ils passerent dans la Phrygie, dans la Syrie, dans la Grece, & enfin dans l'Empire Romain. La Déesse n'en admettoit auprès d'elle aucun qui ne fut eunuque; c'étoit peut-être l'unique sûreté qu'ils pouvoient donner de leur fidélité à garder le célibat. Ce qu'il y avoit de plus dur, c'est qu'ils étoient obligés de se faire cette cruelle opération à eux mêmes, ce qui les supposoit déja dans un âge où ils sentoient tout le prix de ce dont ils alloient se priver. ils ne pouvoient posséder aucun bien; leur subsistance étoit assignée sur la charité publique; on assure, & cela n'est pas difficile à croire, qu'ils n'étoient point à plaindre de ce côté: *Jupiter n'étendit jamais la main pour la retirer vuide*; ce proverbe est de la plus haute antiquité. Les Galles étoient d'une ignorance crasse, & revêtus d'habits grossiers; ils étonnoient le peuple par l'austérité de leur vie;

ils avoient ſoin de le rendre témoin des fureurs de leur zèle, ſi l'on peut s'exprimer ainſi. Dans certaines cérémonies, ils ſe tailladoient publiquement les bras avec des couteaux. Leurs efforts, leur charlataniſme ne leur attirerent cependant que le mépris. On vit le conſul Mamercus-Emilius-Lepidus caſſer le decret du préteur qui mettoit un de ces Galles nommé Genucius en poſſeſſion d'un bien qui lui avoit été légué par teſtament. La raiſon qu'il en apporte, montre le peu d'eſtime que les Romains faiſoient de cette eſpece de Pontifes; comme ils ne ſont ni hommes, ni femmes, diſoit le Conſul, ils ne doivent jouir d'aucun des priviléges accordés au genre-humain.

Ces loix ſevères, comme je l'ai remarqué, n'étoient point générales; c'eſt ſurtout chez les Prêtreſſes qu'il faut chercher les préceptes de la continence & de la virginité; les filles de Junon & de Veſta dans l'Achaïe étoient forcées de les obſerver, ainſi que celles de Diane & de Minerve. La Pythie qui rendoit les oracles d'Apollon devoit auſſi être vierge; il y en eut une qui viola cette loi, & qui donna des marques de fécondité; on ne ſait point ſi elle fut punie; mais les Grecs n'admirent dans la ſuite à l'emploi de Pythie que des filles de cinquante ans. Ils ſongerent moins à s'aſſûrer de leur ſageſſe qu'à prévenir le ſcandale. Les Perſes avoient auſſi des vierges attachées au culte de Mithra; on ne peut pas

dire précisément en quoi consistoient leurs fonctions; mais la virginité leur étoit essentiellement prescrite. Justin rapporte qu'Artaxerce se repentit d'avoir promis à son fils de lui donner une certaine Aspasie ; ce Prince pour se dispenser de lui tenir sa parole, prit le parti de la faire entrer parmi les Prêtresses du Soleil; & dès lors il lui fut ordonné une continence éternelle.

On peut ajouter à ces exemples celui des vierges que les Péruviens consacroient au Soleil avant la destruction de l'Empire des Incas. Elles étoient toutes du sang Royal; la chasteté la plus exacte leur étoit imposée; la loi condamnoit celle qui y manquoit, à être enterrée toute vive ainsi qu'à Rome; l'amant & sa famille entiere étoient exterminés. La superstition, qui partout fut toujours cruelle, leur avoit cependant fourni le moyen d'échapper à la sévérité de la loi, en y mettant une restriction; la Prêtresse étoit irrémissiblement punie de mort, à moins qu'elle ne jurât que le Soleil lui même étoit descendu sur la terre exprès pour la rendre mere; il y a beaucoup d'apparence que peu furent punies & que le Soleil eut beaucoup d'enfans au Pérou.

Les anciens Gaulois avoient leurs Druidesses; on les divisoit en trois classes; la premiere étoit soumise à une virginité perpétuelle; celles de la seconde étoient mariées, mais forcées à la continence; le Temple étoit leur demeure

ordinaire; elles n'en ſortoient qu'une fois l'année pour aller voir leurs maris, & tacher de leur donner des héritiers. Le reſte compoſoit une claſſe inférieure qui étoit au ſervice des deux autres.

Il ſeroit aiſé de citer encore quelques exemples; ceux-ci ſuffiſent pour montrer que la continence devint eſſentielle à toutes les Prêtreſſes. Dans différens endroits on ne regarda pas de ſi près à la virginité. Le Feu ſacré d'Athénes & de Delphes étoit entretenu par des vierges, lorſqu'on en trouvoit pour remplir cette fonction, ou du moins par des veuves. Les Grecs employoient indifféremment les unes ou les autres. Ce ſont les embarras d'un ménage & des enfans qui firent exclure les femmes.

Les Romains dans l'établiſſement des Veſtales, imiterent les Albains, qui n'étoient ſans doute que les imitateurs des autres Nations; ils commencerent par s'en écarter ſur ce qui regardoit la virginité en lui donnant un terme moins long. Les Veſtales d'Albe devoient l'obſerver pendant cinquante ans; c'étoit à-peu-près la rendre perpétuelle, puiſqu'on les privoit de tout eſpoir de poſtérité; d'ailleurs il n'étoit pas aiſé de perdre à cet âge ce qu'on avoit conſervé avec tant de ſoins & de peines juſques là.

Ce que nous ſavons de ces Prêtreſſes Albaines ſe réduit à peu de choſe; on voit ſeulement que le vœu de virginité étoit un point

fondamental, essentiel & sacré, auquel on ne manqua jamais impunément, & qui fut étrangement respecté. Amulius ayant chassé son frere Numitor du trône, & tué le jeune Ægistus, son neveu, mit la sœur de ce Prince infortuné dans le Temple des Vestales; il craignoit qu'elle ne donnât la naissance à des Princes qui pussent un jour faire valoir les droits de Numitor contre son usurpation. Cette précaution qui destinoit Rhéa Silvia à un célibat éternel n'eut pas le succès qu'il en attendoit; un jour que la Princesse étoit allée puiser de l'eau dans une fontaine écartée, elle fut violée par Mars, ou plutôt par un jeune homme qu'elle aimoit, à qui elle avoit donné rendez-vous, & qui, pour se déguiser, avoit pris les habits & les armes du Dieu de la guerre. Romulus & Rémus durent le jour à cette aventure. Rhéa Silvia fut condamnée à mort suivant la loi; sa peine fut ensuite changée en une prison perpétuelle, tandis que ses enfans furent exposés sur le Tybre.

Ce trait d'histoire donne l'idée de la plupart des usages des Albains, relatifs aux Vestales. Les Romains, comme je l'ai dit, en adopterent quelques-uns; ils exigerent que leurs Vestales fussent vierges; mais ils ne demanderent pas qu'elles le fussent plus de trente ans. Numa en institua quatre; Servius Tullius en ajouta deux; d'autres prétendent que ce fut Tarquin l'ancien. Il est très-indifférent de savoir préci-

ſément lequel des deux a fait cette augmentation. Tant que leur ordre ſubſiſta, il paroit qu'elles ne furent que ſix. S. Ambroiſe à la vérité en compte ſept ; il reſte auſſi une médaille de Fauſtine, femme d'Antonin le Philoſophe, où l'on voit ſix Veſtales ſacrifiant devant un Autel, & une petite ſeptiéme qu'on ſuppoſe être une aſpirante. On ne peut rien aſſeoir de bien certain la-deſſus; il y a tant d'Hiſtoriens qui contrediſent cette médaille & S. Ambroiſe! quelques uns prétendent qu'Auguſte élut cette ſeptiéme; mais qui les en a inſtruits! pourquoi Plutarque dit-il qu'elles avoient toujours été au nombre de ſix, & qu'il n'y en avoit pas davantage de ſon tems, c'eſt-à-dire du tems de Trajan. On a cru que par cette ſeptiéme, il falloit entendre la grande Veſtale qui n'étoit point compriſe dans le nombre des ſix. Mais quand a-t-elle été inſtituée, ſur quelle autorité appuie-t-on cette conjecture? les recherches à ce ſujet ne préſentent rien de ſatisfaiſant; il faut les quitter ſans conclure.

CHAPITRE IX.

Du choix des Vestales & de leurs occupations.

CE fut Numa qui choisit les premieres Vestales; il réserva ce droit à ses successeurs, mais après l'expulsion des Rois, il passa aux Souverains Pontifes. On voit par les regles que l'on suivoit dans ces occasions, l'importance que les Romains attachoient à la virginité de ces Prêtresses; on les prenoit à un âge où la pensée n'a pû souiller encore l'imagination d'une jeune personne: cet âge étoit entre six & dix ans; il étoit défendu d'en admettre aucune ni au-dessus, ni au dessous.

Quand il s'agissoit de remplacer une Vestale, le Grand Prêtre cherchoit dans les familles de Rome, vingt vierges de l'âge requis par la loi; elles devoient avoir leur pere & leur mere; il les examinoit attentivement; il ne falloit pas qu'elles eussent le moindre défaut, la moindre tache sur leur corps; on exigeoit au contraire qu'elles fussent aussi belles, aussi bien faites qu'il étoit possible de les trouver. L'âge qu'elles avoient, épargnoit leur pudeur, qui dans quelques années plus tard, auroit infailliblement souffert de cet examen: les Pontifes étant rigides & stricts sur cet article, & portant partout leurs regards curieux.

Dès que

Dès que ce nombre avoit été choisi, le Grand Prêtre les faisoit tirer au sort ; il s'emparoît aussi-tôt de celle sur laquelle il tomboit, l'enlevoit des bras de ses parens, dont l'autorité sur elle cessoit dès cet instant, les hommes ne pouvant plus avoir de droits sur ce qui appartenoit à la Déesse.

Ces réglemens ne furent pas établis tout d'un coup ; on les ordonna successivement ; les circonstances y donnerent lieu. La plupart des peres craignoient de voir leurs filles arrachées de leur sein, pour entrer dans cet Ordre rigoureux. L'idée d'une virginité de trente ans effrayoit de tendres meres instruites de la fragilité & des besoins naturels à leur sexe. On auroit souvent manqué de sujets pour remplacer les Vestales, si la Loi n'y avoit pourvu. Auguste dit, dans une occasion où tous les chefs de famille s'occupoient à détourner ce malheur loin de leurs enfans, que si ses nieces avoient eu l'âge prescrit, il les auroit présentées lui-même.

Il étoit permis en effet d'offrir ses enfans ; mais l'on faisoit rarement usage de cette liberté. Tibere remercia de leur zele pour la République Fonteïus - Agripa & Domitius-Pollion, qui proposerent chacun leur fille pour remplacer Occia. Celle de Pollion ne fut préférée que parce que sa mere jouissoit d'une réputation de sagesse, & vivoit bien avec son mari : au lieu qu'Agripa s'étoit vu obligé de répudier sa femme ; l'Empereur pour le consoler, lui donna mille grands sesterces, qui devoient servir à la

dot de ſa fille. Dans ce cas, la cérémonie du ſort n'avoit pas lieu; le Pontife acceptoit la perſonne qu'on lui préſentoit, lorſqu'il jugeoit, après l'examen préliminaire, auquel il ne manquoit jamais, qu'elle étoit propre au culte de Veſta.

On a vu chez les Albains une fille de Roi renfermée dans cet Ordre; il y jouiſſoit de la plus grande diſtinction; c'étoit dans les maiſons les plus illuſtres qu'on y prenoit les vierges deſtinées à Veſta; quoiqu'on n'eût pas moins de vénération pour elles à Rome, on ne s'y attachoit pas à l'éclat de la naiſſance pour les Veſtales; on les cherchoit chez les premiers & chez les derniers citoyens. Comme il y avoit peu de peres qui ne craigniſſent de ſe voir enlever leurs filles, on diminua leur crainte en étendant le danger ſur un plus grand nombre. Le Pontife choiſiſſoit indifféremment parmi les familles patriciennes & les plébéiennes? Auguſte ſe vit enſuite obligé d'ajoûter à cette loi, un article qui permit de choiſir auſſi parmi celles des affranchis. Toute étrangere étoit exclue de cet ordre; on n'y admettoit que des Romaines.

Le Pontife, en prenant celle à qui le ſort étoit tombé, lui diſoit: SACERDOTEM. VESTALEM. QUÆ. SACRA. FACIAT. JOVI. FIET. SACERDOTEM. VESTALEM. FACERE. PRO. POPULO. ROMANO. QUIRITIBUSQ. SIT. EI. QUÆ: OPTUMA LEGE. FOVIT. ITA. TE. AMATA. CAPIO. Aulugele, qui nous a conſervé ces paroles, ajoute qu'on lui diſoit *Amata*, parce que ce nom étoit

celui de la premiere Veſtale qu'avoit choiſi Numa. On a vu que ce Prince en établit quatre; Plutarque les nomme Gegania, Verania, Canuleïa, tarpeïa; on ne voit point là d'*Amata*; auroit-il mis un nom pour l'autre ? Lequel eſt-ce qui ſe trompe de Plutarque ou d'Aulugele ? Je laiſſe cette queſtion à décider à ceux qui en ſeront plus curieux. Peut-être la premiere Veſtale de Lavinium ou d'Albe s'appelloit - elle Amata : il eſt permis de la chercher dans l'une de ces deux Villes.

Le Pontife conduiſoit la nouvelle Vierge dans le Temple : on lui coupoit les cheveux, qu'on ſuſpendoit à un arbre ſacré ; c'étoit une marque d'affranchiſſement : dès cet inſtant elle étoit occupée de l'étude de ſes devoirs.

Les Veſtales paſſoient leur vie à s'inſtruire, à ſervir la Déeſſe, & à former les nouvelles Prêtreſſes. Ces fonctions, ſelon quelques Auteurs, les diviſoient en trois claſſes qu'elles parcouroient ſucceſſivement, & dans chacune deſquelles elles paſſoient dix ans ; mais leur petit nombre ne permettoit gueres cette diviſion ; celles qui enſeignoient, ne pouvoient pas être exemptes du culte, auquel deux ou trois n'auroient pu ſuffire toutes ſeules.

Le Temple devenoit leur unique ſéjour ; rien ne pouvoit les diſpenſer de l'habiter ; il n'y avoit que le cas où elles étoient aſſez malades pour avoir beſoin de changer d'air ; alors le grand Pontife les remettoit entre les mains de quelques Dames Romaines, d'un mérite &

d'une vertu reconnus, qui briguoient ces fonctions, comme un honneur. Pline nous apprend que Fannia, qui avoit ſuivi deux fois Helvidius ſon mari en exil, étoit tombée malade de la fatigue qu'elle s'étoit donnée pendant l'indiſpoſition de la Veſtale Junie, que le grand Pontife avoit confiée à ſes ſoins juſqu'à ſa guériſon.

Lorſque ces fillles avoient demeuré trente ans dans les emplois du Sacerdoce, elles étoient libres de le quitter & de ſe marier. Cela ne leur étoit pas toujours facile à l'âge qu'elles avoient alors. On ne les prenoit gueres qu'à ſept ou neuf ans ; & à trente-ſept ou trente-neuf ans, une fille, toute Veſtale qu'elle eſt, a ſouvent beaucoup perdu de ſa fraicheur ; cette premiere fleur de la jeuneſſe ne ſubſiſte plus, & le moment où elle doit ſe faner n'eſt pas éloigné. Saint Ambroiſe s'égaie ſur cette chaſteté qui ne dépend pas des mœurs, mais du tems, & dont on eſt diſpenſé après quelques années.

Il y eut des Veſtales qui profiterent de la liberté de ſe marier ; elles ne tarderent pas à s'en repentir ; on imagina que la continence leur avoit peſé ; on les accuſa d'avoir attendu avec impatience le moment où elles pourroient l'enfreindre : elles eurent le ſort des vieilles filles, qui ſont preſque toujours mépriſées par leurs jeunes maris. Le plus grand nombre paſſa le reſte de ſa vie dans le célibat ; quelques-unes reſterent dans le Temple : on ne s'accorde pas ſur les occupations qu'elles y avoient alors ;

quelques-uns prétendent qu'elles ne veilloient plus au feu facré, qu'elles n'avoient plus de part au Miniftere, parce que leur vieilleffe les en écartoit.

Tandem virgineam faftidit Vefta fenectam.

Mais Tacite dit expreffément le contraire, en parlant d'Occia, qui pendant cinquante-fept ans avoit gouverné les Veftales, & préfidé aux Cérémonies de la Déeffe avec beaucoup de fageffe & de dignité. Ce ne fut qu'à fa mort qu'on fongea à la remplacer, & qu'elle le fut par la fille de Pollion. Il falloit donc que ces Prétreffes continuaffent leurs fonctions, lorfqu'elles vouloient refter dans le Temple après le tems où elles avoient le droit de le quitter, puifqu'on attendoit qu'elles ne fuffent plus, pour choifir les Vierges qui devoient leur fuccéder.

La plus ancienne des Veftales préfidoit au culte; c'étoit l'âge feul, qui lui donnoit cette prééminence : on l'appelloit la Grande Veftale par excellence. Tacite nomme ainfi Vibidia, & obferve qu'elle étoit la plus âgée. On trouve encore des médailles avec cette infcription, *V.V. M. Virgini Veftali Maximæ.*

Leur emploi étoit de veiller au Feu, de faire de fréquens facrifices, & de conferver les fimulacres dépofés dans le Sanctuaire de Vefta. J'ai parlé de ces fimulacres ; elles facrifioient tous les jours à la Déeffe ; prefque tous leurs momens étoient remplis ; une infinité de fonc-

tions les appelloit pendant la nuit auprès de l'Autel. Séneque les plaint, à ce sujet, d'être forcées d'interrompre souvent leur sommeil. Suidas prétend qu'elles avoient aussi des Cérémonies sacrées en l'honneur de l'eau; mais il est à peu pres le seul qui en parle. On s'est amusé à conjecturer qu'elles avoient soin de la fontaine de Canente, dont l'eau leur servoit dans les sacrifices, & pour entretenir la propreté dans le Temple, car elles étoient obligées de le laver tous les jours. Pourquoi les Anciens se seroient-ils tus sur cet article, eux qui ne nous ont pas laissé ignorer la pluie d'huile & de lait qui tomba à Veïes en Italie, les pleurs de la statue d'Apollon, & tant d'autres merveilleuses minuties que la crédulité rendoit remarquables. Le soin du Feu sacré étoit le plus important & le plus essentiel; il demande en conséquence plus de détails.

CHAPITRE X.

Du Feu sacré de Vesta.

LE Feu sacré devoit être entretenu jour & nuit; il exigeoit toute l'attention des Vestales; la superstition avoit attaché les conséquences les plus terribles à son extinction. Ce préjugé fut presque commun à tous les peuples.

On a vu que les premiers adorateurs de Dieu

dans le Feu, le conſervoient pour ſe repréſenter la Divinité; dès qu'il finiſſoit, ils croyoient qu'elle leur retiroit ſa préſence. Cette idée affligeante, qui les faiſoit ſonger à le rallumer auſſitôt, les conduiſit naturellement dans la ſuite à tirer des préſages de cet événement.

Les Perſes, pendant long-tems, n'attacherent aucun mauvais augure à l'extinction du Feu; la multitude des pyrées où ils en avoient, leur fourniſſoit les moyens de le renouveller aiſément. Ils le regardoient cependant comme un ſigne de deuil, puiſqu'à la mort de leurs Rois, ils éteignoient tous leurs braſiers ſacrés, & ne les rallumoient que lorſque leur ſucceſſeur étoit monté ſur le trône.

Ceux qui aiment à voir les uſages des nations éloignées, rapprochés les-uns des autres, ne ſeront peut-être pas fâchés de trouver la même coûtume chez les Natchés, peuple ſauvage de la Louiſiane. Lorſque leur chef a rendu le dernier ſoupir, ils étouffent leurs feux domeſtiques. Ils en ont auſſi un ſacré, conſervé dans une eſpece de petit Temple de forme ronde, & tourné vers l'Orient, comme celui des Romains; ils mettent dans ſa conſervation leur gloire & leur ſûreté, mais ils n'en confient le ſoin qu'à des hommes; ſi ceux-ci le laiſſent éteindre, leur négligence eſt punie de mort.

Il étoit expreſſément recommandé aux Juifs d'entretenir le Feu ſacré. Maimonides aſſure qu'on puniſſoit le Lévite qui le laiſſoit éteindre, mais qu'on n'étoit pas ſi ſévere pour celui qui

négligeoit les lampes du Chandelier. Comme on ne voit point de châtiment prescrit pour cela dans la Loi, il faut qu'il raisonne d'après un fait; en ce cas, il contredit formellement les Rabbins qui prétendent que ce feu ne s'éteignit qu'à la captivité de Babylone. Dans cette circonstance, il eût été injuste de punir; les vainqueurs ne l'auroient pas souffert. Les Docteurs Juifs, comme l'on voit, ne s'accordent pas mieux entre eux que les autres.

Les Israëlites regardoient l'affoiblissement, la pâleur du feu sacré, comme un présage funeste; son éclat au contraire ne leur promettoit que des prospérités. Les Perses eurent quelquefois les mêmes idées. On raconte qu'une nuit, Darius rêva qu'il voyoit le camp d'Alexandre en feu; ses flateurs ne manquerent pas d'en conclure que les Perses seroient infailliblement vainqueurs: les sages penserent qu'il marquoit leur défaite & la victoire de leurs ennemis.

Cette superstition sauva Alexandre dans les Indes; il s'étoit exposé avec trop peu de ménagement; ses jours étoient en péril; les barbares crurent voir une lumiere éblouissante jaillir de son corps, l'environner & s'étendre vers eux. Ils prirent la fuite, persuadés par leur effroi, qu'ils devoient céder à sa Divinité. Le pere d'Auguste, consultant les Dieux sur le sort à venir de son fils, vit la flamme du Sacrifice s'élever avec éclat vers le ciel; cet événement fut d'un très-bon augure pour le jeune Oc-

tave, & les Courtisans eurent soin d'en faire remarquer ensuite l'accomplissement à Auguste.

L'opinion que l'éclat du feu étoit un présage heureux, entraînoit nécessairement l'idée contraire, lorsqu'il s'éteignoit. Les Juifs mirent au nombre des signes funestes, qui les avertissoient de leur infortune, la lampe de leur chandelier d'or qui s'éteignit à plusieurs reprises, & l'affoiblissement du feu sacré après la mort de Simon le juste; ils jeunent encore le 18 du mois d'Ab pour une lampe du même chandelier qui s'éteignit du tems d'Achas. Cependant ils n'eurent jamais alors autant d'effroi que bien d'autres peuples; les Romains l'emporterent sur le reste des nations à cet égard; ils étoient assez semblables aux Natchés; ils s'imaginoient que dans l'extinction du Feu de Vesta, il ne s'agissoit pas moins que du salut de l'empire. Les prodiges les plus terribles ne leur faisoient point d'impression, en comparaison de cet accident qui n'étoit pas un prodige.

Cet événement arriva quelquefois dans des circonstances critiques, qui ne manquerent pas d'ajouter à la terreur. Lors de la tyrannie d'Aristion, la lampe sacrée de Minerve cessa de brûler à Athenes; il en arriva autant au Feu sacré de Delphes, après l'incendie du Temple d'Apollon par les Medes; il finit à Rome pendant la guerre contre Mithridate; dans le tems que les discordes civiles la désoloient, il consuma l'Autel de Vesta, sur lequel il étoit allumé.

La négligente, dans une pareille occaſion, n'étoit jamais pardonnée. A Rome, on puniſſoit du fouët la Veſtale qui s'en étoit rendue coupable; ce châtiment étoit celui des eſclaves; la Loi l'avoit ordonné pour effrayer ces jeunes filles & les rendre plus vigilantes.

La maniere dont on leur faiſoit ſubir ce ſupplice étoit ſinguliere; la vénération qu'on avoit pour ces Prêtreſſes l'avoit réglée.

Des mains profanes ne pouvoient ſe porter ſur elles, lorſqu'il étoit queſtion d'un pareil châtiment; c'étoient les mains ſacrées du Grand Pontife qui en étoient chargées; ſeul il étoit le Juge & l'exécuteur; ſa place lui donnoit l'autorité ſuprême ſur les Veſtales; elles n'étoient ſubordonnées qu'à lui; il examinoit leur conduite, les reprenoit, les corrigeoit, & les occaſions des corrections n'étoient pas rares. J'aime aſſez à me repréſenter Céſar, devenu Grand Pontife, diriger un troupeau de jeunes vierges, choiſies avec ſoin, & par conſéquent très-aimables, s'armer de la gravité d'un Juge, prononcer ſévérement un arrêt de cette eſpece, & procéder à l'exécution. On n'a pas oublié ſon voyage & ſon ſéjour à la Cour de Nicomede; au ſortir de cette école, il venoit remplir ces fonctions du Pontificat.

L'hiſtoire nous a conſervé quelques exemples de ces punitions. Le Feu ſacré finit pendant la ſeconde guerre punique, & jetta les Romains dans la conſternation la plus profonde. Tite-Live la peint avec des couleurs très-vives; on voit

qu'il a ſongé à faire un tableau, & que ſuivant l'uſage de bien des Hiſtoriens, il n'a pas fait difficulté d'aller au-delà du vrai, pour l'étendre, & pour lui donner plus de force. Les épis dont il ſortit du ſang ſous la faulx des moiſſonneurs, les deux ſoleils qu'apperçurent les Albains, la foudre qui tomba ſur les chênes, & qui n'épargna pas les Temples les plus ſacrés, les campagnes déſolées par les cailloux qui tomberent du ciel, n'inſpirerent jamais une ſemblable terreur : le murmure & le trouble furent dans Rome; toutes les affaires ceſſerent; c'étoit l'uſage lors de ces accidens; s'ils arrivoient pendant la nuit, on les annonçoit promptement au peuple; le ſommeil étoit interrompu; le Sénat s'aſſembloit; on ſuſpendoit les occupations les plus intéreſſantes, juſqu'à ce que le crime fût puni, le Temple expié, & le braſier rallumé. Le Grand Pontife Publius-Licinius fut contraint de s'armer de ſévérité; la Veſtale qui avoit été chargée du Feu, lorſqu'il s'étoit éteint, fut jugée coupable, &, dit Valere-Maxime, *digna viſa eſt quæ flagro admoneretur.*

Feſtus obſerve que pour ſauver la pudeur de la Veſtale, cette cérémonie ſe faiſoit toujours dans un lieu obſcur, & qu'elle avoit un voile fin, étendu ſur elle; il ne dit point qui lui a fourni ces détails. Cela ſe paſſoit dans un lieu ſecret; le Pontife étoit tête à tête avec la Prêtreſſe. On ne s'arrêtoit pas toujours à l'âge pour cette premiere dignité du Sacerdoce; de jeunes gens en étoient quelquefois revêtus :

on voyoit des Pontifes chargés de ces exécutions, dans cette saison dangereuse de la vie, où les passions sont encore si puissantes.

L'effroi de Rome, dans la circonstance dont je viens de parler, n'étoit cependant pas fondé; ses armées triompherent par-tout; & Scipion termina la guerre d'Espagne contre les Carthaginois, avec les plus grands avantages. Les superstitieux cédent difficilement; ils ont toujours leur réponse prête; on crut que la Déesse irritée de la négligence, s'étoit laissée appaiser par le soin qu'on avoit eu de punir la coupable.

Quelques Vestales, si l'on en croit Denys d'Halicarnasse, éviterent le fouët & des supplices plus terribles par des miracles qui prouverent leur innocence. Il n'est point de Dieux ni de Temples qui n'aient eu leurs fables & leurs prodiges. Vesta étoit trop particulierement révérée pour n'en avoir pas opéré quelques-uns en faveur de ses vierges. Je rapporterai celui-ci, non pas comme un miracle, quelqu'attesté qu'il soit par de graves Auteurs; mais comme un trait qui peut servir à expliquer quelques-uns des usages de ces Prêtresses.

Emilie veillant au feu sacré, s'étoit reposée un soir de ce soin sur une nouvelle Vestale; le sommeil auquel elle s'étoit livrée, gagna bientôt sa jeune compagne; le Feu s'éteignit pendant ce tems: grand trouble dans Rome le lendemain. Les Pontifes crurent voir dans cet accident plus que de la négligence; ils s'imaginerent qu'Emilie avoit violé le vœu pénible

que la Déeſſe impoſoit à ſes filles. Ne pouvant toucher par ſes larmes, des eſprits déterminés à la trouver criminelle, elle recourut à Veſta, déchira un morceau de ſon voile, le jetta ſur les cendres du braſier ſacré, en implorant l'appui de la Déeſſe ; le Feu ſe ralluma auſſi tôt, & ce prodige manifeſta ſon innocence & l'incrédulité des Pontifes.

Sans m'arrêter à des réflexions inutiles ſur le fond de ce récit, j'obſerverai que les Veſtales veilloient quelquefois au nombre de deux. Leur petit nombre ſemble démontrer que ces occaſions étoient rares ; ce ne devoit être que quand il y avoit de nouvelles Prétreſſes à inſtruire. Ces dernieres n'étoient point reſponſables des événemens ; elles étoient cenſées n'être chargées de rien, puiſque c'étoit à celle qui leur donnoit des leçons, qu'on ſe prenoit de l'extinction de la flamme ſacrée. Il eſt vraiſemblable qu'elles veilloient tour-à-tour, & qu'elles ſe relevoient alternativement. Si elles avoient toujours été pluſieurs enſemble, elles auroient été trop fatiguées pour n'avoir pas beſoin de repos le lendemain : & alors que ſeroient devenus les ſacrifices ? auroient-elles pu veiller pendant quelques nuits ſans interruption ?

La maniere dont on rallumoit le Feu, n'étoit pas ordinaire ; la multitude des cérémonies diſpoſe à la vénération ; elles en impoſent, lorſqu'elles ſe font avec appareil.

Feſtus prétend qu'on perçoit avec une eſpece de tairiere une table, faite d'un bois ſa-

cile à s'enflammer ; les Veſtales recevoient dans un vaſe le feu qui étoit produit par ce frottement rapide, & l'alloient porter ſur l'Autel. Cet uſage étoit celui des Indiens & des Grecs ; il étoit à peu près celui des Péruviens, quand au premier jour de chaque année, leur Incas renouvelloit le Feu ſacré du Soleil. C'étoit auſſi d'une maniere preſque ſemblable, que les Mexicains, après avoir éteint tous leurs feux à la fin de chaque cycle ou cinquante deux ans, dans la perſuaſion que le monde alloit finir, les rallumoient au commencement du période ſuivant, en réjouiſſance de ce que l'univers ſubſiſteroit encore pendant un autre cycle.

Plutarque ne s'accorde pas avec Feſtus ſur cet article ; on ne pouvoit, ſelon lui, ranimer le Feu de Veſta qu'avec celui du Soleil ; pour cet effet, on employoit un vaſe d'airain, large à l'ouverture, étroit au fond, & percé ; les rayons s'y réuniſſoient, tomboient ſur des matieres combuſtibles, placées au-deſſous, & les enflammoient : c'étoit une eſpece de miroir ardent. Les Savans varient ſur ces deux moyens. Ce miroir parabolique ne fut inventé par Archimede, que dans la cent quarante-deuxieme olympiade, environ cinq cens ans après Numa ; ils ſe décident en conſéquence pour l'opinion de Feſtus contre celle de Plutarque : on peut les concilier, ainſi qu'on l'a fait, en diſant que la méthode dont parle le premier, fut en uſage juſqu'au tems où le miroir d'Archimede ayant été inventé, en fournit une aux Romains plus magnifique & plus impoſante.

CHAPITRE XI.

De la Virginité des Vestales, & de la maniere dont on punissoit celles qui y manquoient.

LEs Romains, ainsi que je l'ai dit plus haut, attachoient une grande importance à la virginité des Prêtresses de Vesta; il paroit, par les loix qu'ils firent à ce sujet, que l'observation exacte de ce vœu leur sembloit difficile; la crainte des supplices pouvoit prévenir les désordres; ils employerent ce moyen; le manquement étoit puni de mort; les Albains leur avoient fourni l'exemple de cette sévérité; on ne sait pas précisément dans quelle espece de supplice, ces derniers les faisoient périr. Denys d'Halicarnasse, en parlant de Rhéa-Sylvia, dit qu'elles expiroient sous les verges. Numa, en établissant les Vestales, porta aussi une peine capitale contre celles qui se deshonoreroient; il ordonna qu'on lapidât les coupables sans aucun appareil de supplice.

Cette Loi varia dans la suite: Festus en rapporte une qui les condamnoit à perdre la tête; elle étoit, dit-il, fort ancienne; on la conservoit dans le Temple de la Liberté; elle y fut brûlée dans un incendie, avec plusieurs autres qui y étoient déposées; il ne dit point quel fut l'auteur de cette Loi.

C'est au tems de Tarquin l'ancien qu'on fait remonter l'usage de les enterrer toutes vives; ce Prince qui, selon quelques-uns, augmenta le nombre de ces Vierges, crut devoir changer une partie de leurs Réglemens; c'est du moins sous son regne, qu'on vit le premier supplice de ce genre. La Vestale Pinaria fut convaincue de crime, & punie; les Pontifes la jugerent; & toutes les affaires de cette espece, furent depuis portées devant eux.

Cette coutume terrible fut suivie, tant que dura l'ordre des Vestales; Denys d'Halicarnasse raconte qu'avant qu'elle fut consignée dans la loi Porcia, les Romains joignoient à ce supplice, celui dont-on se servoit chez les Albains; on fouettoit les Prêtresses, & on les enterroit ensuite toutes vives. Il cite l'exemple d'Urbinia qui subit l'un & l'autre chatiment. Cette loi sévère reçut quelquefois des exceptions; les deux sœurs de la famille des Ocellates, ayant été convaincues d'inceste, obtinrent de Domitien la liberté de choisir le genre de leur mort. Senéque parle d'une Vestale, qui fut condamnée à être précipitée du haut d'un Rocher; elle protestoit qu'elle étoit innocente; on ne la crut point; sa sentence fut éxécutée; elle implora la Déesse & tomba sans se faire aucun mal. Ce miracle ne détruisit point la premiere opinion des Juges; qu'elle apparence, dirent-ils, que la Déesse l'ait secourue si tard. Ils regarderent la priére qu'elle avoit osé lui adresser, comme un nouveau crime; on recommença

l'éxécution

l'éxécution, & le miracle ne fut point répété. Je ne rappelle cette fable assez maladroite, que pour faire voir qu'on s'écarta quelquefois de cette loi.

Ces procès s'instruisoient avec beaucoup de soin ; le jugement se rendoit dans l'assemblée des Pontifes, à laquelle présidoit le Grand Prêtre.

Les délations se portoient devant ce dernier; aussi-tôt il commençoit les recherches sur le crime ; il défendoit à l'accusée de s'approcher des sacrifices, de donner la liberté à ses Esclaves & de les éloigner, afin qu'on eut la liberté de les mettre à la question ; car quoique, dans le droit civil, il ne fut pas permis d'appliquer aux tortures un Esclave pour son maître, un affranchi pour son Patron, la loi autorisoit cette sévèrité, à l'égard des Esclaves des Vestales, dès qu'il s'agissoit de trouver des indices sur un crime aussi grave que celui d'avoir manqué à la chasteté ; quelquefois elles y étoient appliquées elles-mêmes ; c'est du moins ce qu'on peut inférer d'un passage de Denys d'Halicarnasse, où il dit que la Vestale Opimia fut accusée d'inceste & trouvée coupable après les tortures en usage pour découvrir la vérité.

La Prêtresse contre laquelle on procédoit ainsi, pouvoit se défendre par elle-même, ou par un Avocat. Elle paroissoit devant le Collége sacré ; elle répondoit aux interrogations qui lui étoient faites ; on la confrontoit avec ses accusateurs ; on l'entendoit plusieurs fois. Dès qu'on avoit reçu tous les éclaircissemens, & qu'il n'y

avoit plus qu'à juger, on recueilloit les voix; on s'y prenoit de cette maniere. Chaque Prêtre avoit un feuillet de tablette, ou un bulletin sur lequel il écrivoit cette lettre C ou A, *Condemnetur*, *Absolvetur*; il le jettoit dans une corbeille préparée pour le recevoir; le Grand Prêtre les prenoit, les examinoit, les comptoit, & prononçoit l'Arrêt.

Lorsque le jour marqué pour le supplice étoit arrivé, le Chef de la Religion se rendoit au Temple, suivi de tous les Pontifes; il y dépouilloit lui-même la coupable des habits & des ornemens de Prêtresse, lui ôtoit les bandelettes sacrées qui ceignoient sa tête, lui présentoit son voile à baiser; il lui faisoit sans doute revêtir à la place des habillemens lugubres; c'est ce que l'on peut conjecturer des parures funébres dont parle Pline. On la lioit avec des cordes; on la plaçoit dans une litiere exactement fermée de tous côtés, afin que ses cris ne pussent pas être entendus. On la conduisoit en suite au lieu du supplice; le chemin étoit très-long; il falloit traverser plusieurs rues, la principale place. Les amis de la Prêtresse la suivoient en pleurant, selon Denys d'Halicarnasse. Plutarque observe que la ville entière étoit dans la tristesse; on regardoit ce jour comme un jour malheureux; on se détournoit du chemin qu'elle devoit tenir.

Cette marche se faisoit en silence & avec lenteur; on arrivoit enfin auprès de la porte Colline, dans l'endroit qu'on appella depuis *Campus Sceleratus* à cause de ces funestes cérémonies. C'étoit-là que se trouvoit partie de

cette levée prodigieuse que Tarquin fit faire pour l'écoulement des eaux, & dont Pline parle avec tant d'admiration ; elle servoit aux sépultures des Vestales criminelles, & quelquefois à des jeux & à des spectacles populaires.

La litière s'arrêtoit alors ; le Pontife venoit l'ouvrir, en prononçant quelques prières à voix basse ; il ôtoit ses liens à la Vestale, lui donnoit la main pour l'aider à descendre, la conduisoit sur le tombeau, & la livroit lui-même aux exécuteurs.

L'ouverture de la fosse étoit au sommet de cette levée ; la Vestale y descendoit par le moyen d'une échelle ; on la faisoit entrer dans une petite célulle creusée en voute, à une certaine profondeur, & dont la forme étoit celle d'un quarré long ; on l'asseyoit sur un petit lit qui y étoit préparé ; on mettoit à côté d'elle une table sur laquelle étoit une lampe allumée, & une légère provision d'huile, de pain, de lait & d'eau.

Aussi-tôt que la Prêtresse étoit descendue, on fermoit l'ouverture de la fosse, on la combloit avec de la terre, de façon que le terrein étoit partout uni.

Le motif qui fit préférer ce supplice à tous autres, est expliqué différemment par divers Auteurs. Ovide a dit :

Sic incesta perit, quia quam violavit, in illam
Conditur : & Tellus Vestaque numen idem est.

Fast. Lib. vi.

Plutarque en donne d'autres raisons ; les Romains bruloient leurs morts ; ils pensoient qu'une fille, qui par ses débauches avoit honoré peu chastement le feu ; auroit profané cet élément, si l'on s'en étoit servi pour ses funérailles. Ils auroient cru peut-être aussi commettre une impiété, en portant leurs mains sur un corps consacré aux Dieux avec de si grandes cérémonies, & principalement sur celui d'une fille ; ils se persuadoient qu'ils la laissoient mourir sans hâter cet instant.

Tel étoit le pouvoir du chef de la Religon sur les Vestales ; il les gouvernoit, il les reprenoit, il les châtioit sévèrement, il les condamnoit au dernier supplice. Le zèle & la superstition qui avoient dicté la loi, établissoient dans ce dernier cas une distinction rare ; on ne condamnoit point les Vierges à la mort, on les condamnoit seulement au tombeau ; aussi, dit-on gravement que le Grand Pontife n'avoit point sur elles le droit du glaive ; mais il avoit celui des verges & du Sepulchre, & cela revenoit à peu-près au même.

Les Pontifes n'apporterent pas toujours toute la sévérité nécessaire à ces sortes de jugemens. Les Tribuns avoient le droit de faire des représentations, & le peuple, de sa propre autorité, cassoit quelquefois leurs arrêts. C'est ce qui arriva lorsque les Vestales Emilie, Licinie & Marcie furent accusées d'inceste. Les Pontifes, par indulgence, ou par quelque autre

raiſon qui n'eſt pas bien connue, ſe contenterent de punir la premiere. Le peuple demanda la reviſion de ce procès, & en chargea le ſévère Lucius-Caſſius-Longinus dont le Tribunal étoit ſi redouté des coupables, & appellé par excellence *Scopulus Reorum*. Le fameux L. Craſſus à l'age de 27 ans, défendit Licinie ſa parente; il employa vainement l'éloquence la plus perſuaſive; on ne touchoit pas facilement le Préteur; il fit mourir les deux Prêtreſſes & ceux qui avoient favoriſé leurs plaiſirs; on dit même qu'il pouſſa la rigueur trop loin. Il eſt certain qu'elles étoient coupables; les débauches de Licinie n'avoient pas été moins grandes que celles d'Emilie qu'on avoit déja condamnée. La multitude de leurs amans fit connoître l'étendue de leurs déſordres; la perte de ſa compagne ne rendit point Licinie plus ſage; elle ſembloit, par ſa conduite, défier les Dieux & les loix, parce qu'elle avoit une fois éprouvé l'impunité; Marcie, dans ſes déſordres, avoit paru plus décente; on ne lui put connoître qu'un ſeul amant. Je remarquerai en paſſant que la licence la plus effrenée régnoit alors à Rome, & que ce fut dans ce tems que le peuple bâtit un Temple à Vénus *Verti-Cordia*, afin qu'elle daignât changer les cœurs des Dames Romaines; Vénus devint ainſi la Déeſſe de la chaſteté.

Cet exemple prouve que les Pontifes penchoient quelquefois pour l'indulgence, ou que

leur intégrité pouvoit être attaquée avec succès ; dans d'autres occasions, ils se montrerent très sévères. Posthumia, par son luxe & par sa liberté d'esprit, ayant donné des soupçons violens sur sa conduite, fut citée à leur tribunal. Après un examen attentif, ils ne la trouverent point coupable, & la justifiérent par une sentence ; ils lui défendirent cependant les jeux & les spectacles. Ils suivirent, dans ce jugement, cet Axiome peut-être trop rigoureux, mais qui montre combien il est nécessaire de s'observer & de veiller sur soi-même dans certains états : une vestale, dont on parle, ne peut pas en quelque façon n'avoir rien à se reprocher.

On vit souvent des Prêtresses injustement accusées ; les Historiens payens ne manquent pas de rapporter une infinité de miracles opérés en leur faveur ; celui de la vestale Claudia n'est pas un des moins remarquables. Cette fille aimoit la parure & les plaisirs ; on la voyoit porter partout, au pied même de l'Autel, cet air de coquetterie, qui ajoûte quelquefois aux agrémens d'une femme, & qui toujours la rend moins respectable. Les Romains crierent au scandale, & en vinrent bientôt aux accusations. Dans ce tems on avoit amené de Phrygie le simulacre de la Déesse Berecinthe ; le Vaisseau qui l'avoit apporté, étoit sur le Tybre ; tous les efforts humains ne pouvoient l'attirer à bord ; Claudia l'entreprit pour se justifier ; elle se saisit d'un cordage, marcha, & le Vaisseau, comme on l'imagine bien, la suivit sans difficulté.

Il feroit facile de nier ce fait, quoique attefté par les Hiftoriens, comme on a nié les gréles de pierres & tant d'autres prodiges également atteftés ; mais des écrivains férieux ont differté gravement pour en établir la poffibilité ; quelques uns ont penfé que Dieu pouvoit avoir permis ce miracle en faveur d'une Vierge, idolâtre à la vérité, mais dont la chafteté, après tout, n'étoit pas fans mérite.

Tant que dura la République, les Pontifes refterent affez attachés aux loix ; fous le régne des Empereurs, ils furent quelquefois obligés de fuivre la volonté feule du Monarque, qui joignoit à fon autorité, celle que donne la Religion, car ces Souverains réunirent prefque tous le fceptre & l'encenfoir. Domitien qui, comme je l'ai obfervé, avoit permis aux deux fœurs des Ocellates de choifir la maniere dont elles vouloient mourir, crut qu'un exemple de févérité fur une autre Veftale, ne manqueroit pas d'illuftrer fon régne, furtout, s'il la faifoit périr du fupplice ordinaire. Il avoit eu foin de motiver la grace qu'il avoit faite aux deux Ocellates, fur ce que leur crime étoit une fimple foibleffe, & fufceptible de quelque indulgence ; il fe propofoit bien de le trouver plus grave dans celle qu'il profcriroit encore ; fon choix, ou fes foupçons tomberent fur la malheureufe Cornelia, qui étoit la plus agée des Veftales, & par conféquent décorée du titre de *Maxima*. Il affembla le Collége des Pontifes dans une de fes maifons de campagne, contre l'ufage ; là,

il accusa la Vestale; elle fut trouvée coupable, jugée, quoiqu'elle fut absente, & condamnée sans être entendue. Envain elle prit la Déesse à témoin de son innocence; ses sermens, ses larmes, ses cris ne furent point écoutés; on la conduisit au lieu où elle devoit être ensevelie; elle s'arma enfin de cette constance que donne la vertu, & qui est si difficile à l'innocence qui périt soupçonnée. Elle monta avec fermeté sur son tombeau, en conjurant le Pontife de défendre au moins sa mémoire; elle refusa avec une espèce d'horreur, & comme craignant d'en être souillée, la main que le Bourreau lui présentoit pour l'aider à descendre, & se passa de son secours. Un Chevalier Romain, nommé Céler, qu'on accusoit d'avoir été son amant, fut battu de verges, & protesta jusqu'au dernier soupir que Cornélia étoit la plus sage & la plus chaste des Vestales.

Le Peuple fut effrayé de cette éxécution; jusqu'alors il avoit toujours vû le crime manifeste; l'irrégularité de cette procédure l'inquiétoit; ses inquiétudes en donnerent à l'Empereur. Il continua ses poursuites & ses recherches. Le Sénateur, Valérius-Licinianus apprit avec étonnement qu'on l'accusoit d'avoir partagé avec Céler, les bonnes graces de Cornélia; on lui fit entendre qu'il n'y avoit pas d'autre moyen d'éviter le châtiment ordinaire, que de s'avouer criminel & de charger la Vestale. Cette Prêtresse infortunée, & Céler n'étoient déja plus; le Sénateur déclara ce que l'on voulut; & Do-

mitien s'écria plusieurs fois avec transport : *Licinianus m'a justifié.*

Ces exécutions terribles ne furent pas aussi fréquentes qu'on pourroit se l'imaginer ; l'ordre des Vestales dura environ onze cens ans ; on en compte vingt, qui furent convaincues d'inceste pendant ce tems * : & dans ce nombre, il y en eut quelques unes qui ne furent point enterrées toutes vives. Les deux Ocellates, comme je l'ai dit, moururent dans le supplice qu'elles choisirent ; Domitien accorda la même grace à Véronilla ; d'autres se donnerent la mort à elles-mêmes ; Caparonia se pendit ; Floronia se perça le sein. Les amans en général prirent ce dernier parti ; ceux, qui ne l'oserent pas, périrent sous les verges, plusieurs furent simplement éxilés.

* Monsieur l'Abbé Nadal n'en compte que dix-sept ; il s'est vraisemblablement trompé dans son calcul ; j'ai consulté les mêmes sources, & je n'ai pas toujours trouvé les noms des Vestales, tels qu'il les rapporte ; il ne parle point des quatre qui périrent du tems de Caracalla ; ce Prince, selon Denys d'Halicarnasse, en avoit voulu séduire une ; le désespoir de n'avoir pas réussi, alluma sa fureur. Voici les noms de toutes celles qui furent accusées & condamnées. Pinaria, Oppia, Urbinia, Minucia, Sextia, Opimia, Licinia, Marcia, Emilia, Cornélia, Claudia-Læta, Aurélia-Sévéra, & Pomponia-Rufina furent enterrées toutes vives. Les deux sœurs de la maison des Ocellates, & Veronilla obtinrent la faveur de choisir le genre de leur supplice. Caparonia, Tutia, Floronia, & Lanutia-Crescentina se donnerent la mort.

Ces observations réduisent à-peu-près à treize; le nombre des Vestales punies de ce supplice rigoureux. La superstition Romaine étoit cependant portée au plus haut dégré; le Peuple, dans ses malheurs, croyoit toujours que ses Dieux étoient mécontents; on le vit, sous le Consulat de Pinarius & de Furius, interroger ses Devins, sur la cause d'une maladie qui attaquoit les femmes, & qui éxerçoit ses plus grands ravages sur celles qui étoient enceintes. Ils répondirent qu'on n'approchoit pas des Dieux avec assez de pureté; on songea sur le champ à les appaiser; un Esclave accusa la Vestale Urbinia; on cherchoit une victime; elle n'eut pas été coupable, qu'on ne l'eut pas moins condamnée.

Une maladie à-peu-près semblable, se fit sentir en 477, sous le Consulat de Q. Fabius-Gurges, & de C. Génucius-Clepsina, environ 15 ans après qu'Esculape eut été amené d'Epidaure à Rome. La contagion ne se bornoit pas aux femmes enceintes; elle s'étendoit jusques sur les femelles des animaux: sur quoi Saint Augustin observe qu'Esculape ne s'étoit donné aux Romains que pour Médecin, & non pas pour sage-femme; la Vestale Sextia fut immolée. Cette barbarie devoit conduire à de plus grands excès; les Romains ne se contenterent pas de venger leurs Dieux en punissant des coupables; ils crurent pouvoir les appaiser par des sacrifices humains; c'est ce

qui arriva dans le ſiecle ſuivant. Floronia venoit d'éviter le ſupplice en ſe perçant le ſein; ſa compagne Opimia l'avoit ſubi; les armes de la République étoient malheureuſes,; un Grec & une Greque, un Gaulois & une Gauloiſe, enterrés tous vivans dans une foſſe, creuſée exprès dans le marché aux bœufs, parurent à ce peuple un moyen ſûr de ſe rendre les Dieux favorables, & de ramener la victoire ſous leurs étendards.

Avec une pareille tournure dans les eſprits, il eſt ſurprenant que le fanatiſme toujours cruel, ſurtout lorſqu'il eſt appuyé par les loix, n'ait voulu immoler que vingt filles. Un plus grand nombre avoit peut-être mérité la mort, & celà eſt aſſez vraiſemblable; mais elles eurent l'art de cacher leurs déſordres; & ſelon l'expreſſion de Minucius Félix, leurs déreglements furent ſi ſecrets que Veſta même ne s'en apperçut pas, *Veſta ſane neſciente.*

CHAPITRE XII.

Des honneurs rendus aux Vestales, & de leurs prérogatives

SI la vie des Vestales étoit laborieuse, si leurs devoirs étoient difficiles à remplir, si les manquemens étoient punis avec tant de sévérité, les Romains leur accordoient, en revanche, bien des avantages & des honneurs. Libres dès l'instant que le sort les avoit nommées, elles ne dépendoient plus que de la Déesse qu'elles servoient ; elles pouvoient tester du vivant de leurs peres & de leurs meres ; ce privilége leur étoit particulier ; il leur avoit été donné par Numa ; elles en jouissoient dès l'âge de six ans. La dot qu'elles apportoient dans le Temple y restoit, lorsqu'elles mouroient sans faire de testament ; Auguste, & non pas Numa, comme le dit Plutarque, leur accorda enfin tous les droits d'une femme qui avoit trois enfans ; elles étoient appellées aux successions ; leurs biens leur appartenoient en propre à chacune ; elles en disposoient à leur volonté, par vente, par donnation, ou autrement, sans l'entremise d'un curateur. Marcus-Crassus ayant envie d'acquérir une maison de campagne agréable que possédoit Licinia, & desirant l'avoir à bon marché, lui fit une cour

si assidue qu'on imagina qu'il en étoit amoureux. Plotinus l'accusa d'un commerce criminel avec cette Prêtresse ; on commença un procès très sérieux ; les Juges reconnurent enfin le véritable motif des assiduités de Marcus Crassus ; on savoit qu'il y avoit peu de Romains plus modérés que lui sur l'amour ; *mais l'avarice*, dit Plutarque, *obscurcissoit en lui beaucoup de vertus.*

Comme filles de la Déesse du Feu, ou de la vie, elles avoient encore le privilége de sauver du supplice le criminel qu'elles rencontroient sur leur chemin, pendant qu'on l'y conduisoit ; mais elles devoient jurer que le hazard seul avoit occasionné cette rencontre ; on ne sait guères comment accorder cette clause avec la promesse que faisoient les Prêteurs, en entrant en charge, de ne contraindre jamais les Vestales, ni les Prêtres de Jupiter au serment ; il étoit cependant nécessaire dans cette circonstance ; la Vestale pouvoit le faire de plein gré ; mais si elle ne le faisoit point, le Préteur n'avoit pas le pouvoir de relâcher le coupable ; la nécessité les mettoit l'un & l'autre dans l'embarras ; au reste, le silence des historiens donne le droit de conjecturer qu'on se trouva rarement dans ce cas.

Leur témoignage avoit été reçu de tout tems en justice ; on s'y contentoit de leur déclaration pure & simple ; elles avoient la liberté de jurer ou de ne pas jurer ; elles ne pouvoient attester que Vesta ; peu de personnes

vouloient aller contre leur serment; tous les témoins s'écartoient dans ces circonstances; elles furent aussi très rares. Tacite, en parlant d'une certaine Urgulania favorite de la femme de Tibere, chez laquelle on fut obligé d'envoyer le Prêteur, parce qu'elle refusa de se présenter devant le Tribunal, dit que cette hauteur étoit indécente & extraordinaire, puisque les Vestales elles mêmes ne refusoient point de comparoître devant les Juges, & qu'elles l'avoient toujours fait.

Quand elles marchoient par la Ville, un Licteur les précédoit; elles n'en avoient point dans les commencemens de leur institution; on raconte qu'un soir une Vestale, se retirant après souper, seule, sous des vêtemens communs, fut violée par un jeune homme dans une rue écartée. Cet accident fit songer à mettre la chasteté de ces filles à l'abri d'une pareille insulte; le Licteur leur fut en conséquence donné par les Triumvirs, autant pour leur sureté que pour leur faire honneur. La loi qui condamnoit à la mort quiconque oseroit entrer dans leurs litieres, dût peut-être son origine à quelque événement semblable. Quoiqu'il en soit, la distinction du Licteur n'en étoit pas moins flatteuse, puisque le Sénat la mit au nombre des prérogatives que la flatterie offroit à la veuve d'Auguste, & que la vanité eut sans doute acceptée, si le jaloux Tibere ne les eut refusées au nom de Livie.

Tous ces avantages, qui les distinguoient si

fort du reste des citoyens, contribuoient à augmenter la vénération du peuple; il voyoit ses Consuls & ses Préteurs se presser de se détourner de leur chemin, lorsqu'ils se trouvoient sur la route des Prêtresses; si des embarras les empêchoient de s'écarter, ils s'arrêtoient jusqu'à ce qu'elles eussent passé, & faisoient baisser devant elles la hâche & les faisceaux; c'est sur cela que Séneque le pere leur disoit: *tibi Magistratus suos fasces submittunt: tibi Consules, Prætoresque viâ cedunt; numquid exiguâ mercede virgo es?*

Il falloit que les Romains regardassent leur emploi de vierges comme bien pénible, puisqu'ils employoient tant de distinctions & d'honneurs pour l'adoucir. Le peuple imitoit ses chefs; lorsque Suffetia lui eut fait présent d'un champ, il lui érigea une statue, & lui laissa même le droit de choisir l'endroit où elle souhaitoit qu'on la plaçât.

Les particuliers avoient aussi pour elles tous les égards & toute la vénération possible. Albinus donna un témoignage des siens, qui lui fit assez d'honneur, pour mériter d'être rapporté par les historiens. Les Gaulois étoient aux portes de Rome; la consternation étoit générale; la plupart des citoyens avoient pris la fuite; quelques-uns, refugiés dans le Capitole, étoient déterminés à s'y défendre; les vieillards & les sénateurs répandus dans la ville, se préparoient à mourir. Les Vestales consulterent entre elles; elles résolurent de fuir les dangers inévitables

dans une ville qui va être prise & pillée. Elles s'engagerent par serment de porter partout le culte de Vesta, d'en continuer les cérémonies dans les pays où elles se réfugieroient, tant qu'une d'elles survivroit à la destruction de Rome. Après avoir tenu ce conseil à la hâte, elles enterrerent une partie des *choses sacrées*, chargerent le reste sur leurs épaules & se mirent en route. Elles descendoient à pied le long de la rue qui va du pont de bois à la porte Janicule; le Plébeyen Albinus fuyoit avec sa famille par le même chemin; le respect le saisit à l'aspect des Vestales chargées de leurs Dieux, & pliant sous le fardeau; il descend aussitôt de son char, ordonne à sa femme & à ses enfans de l'imiter, y fait monter les Prêtresses, abandonne son projet, & conformément à leurs ordres, les conduit à Céré.

Ce fut en mémoire de l'hospitalité qu'elles avoient reçue dans cette ville, que les Romains donnerent le nom de *cérémonies* à leurs rits religieux; j'observerai encore que les habitans de Céré s'étant révoltés, rentrant ensuite dans leur devoir, implorant la pitié de la république, lui rappellerent qu'ils avoient autre-fois donné un asyle aux Vestales; le souvenir de ce service toucha le peuple, qui leur accorda une trève de cent ans.

Le Feu sacré éprouva sans doute quelque interruption dans cette circonstance; l'Abbé Nadal qui fait cette observation, n'approuve point

point la fuite des Veſtales; il penſe qu'il eut été plus digne d'elles d'attendre les Gaulois; une troupe de jeunes vierges, vêtus en cérémonie, occupées tranquillement autour du braſier ſacré, auroit offert quelque choſe de grand & de majeſtueux; je ne doute point que ce ſpectacle n'eut été impoſant; mais étoit-il ſans conſéquence? l'Abbé Nadal convient qu'il n'étoit pas ſans danger; la prudence ne permettoit donc pas d'eſſayer de le donner. Six filles, autour d'un braſier ſacré, quelques majeſtueuſes qu'elles ſoient, doivent, ſi elles ſont belles, craindre l'inſolence & la brutalité du ſoldat, échauffé par le carnage, dans l'yvreſſe de la victoire, & dans un moment où il ſe croit tout permis.

Je ne dois point oublier que les Romains leur accordoient une ſépulture dans le ſein même de leur Ville: honneur rare, qui avoit immortaliſé les familles des Valérius & des Patricius; les Veſtales condamnées en jouiſſoient elles mêmes; le *Campus ſceleratus* étoit dans l'intérieur de Rome; tous les ans le peuple, dans certains jours, ſe rendoit en foule ſur ce tombeau; il y venoit prier pour appaiſer leurs mânes.

Ces Prêtreſſes avoient tout le crédit que donnent la ſageſſe & la religion; on les employoit ſouvent pour rétablir la paix dans les familles, pour reconcilier des ennemis, pour proteger le foible & déſarmer l'oppreſſeur. Suetone dit qu'elles ſe joignirent à Marcus-

Æmilius, & à Aurélius-Cotta, pour obtenir de Sylla qu'il pardonnât à César, qui tout jeune qu'il étoit, avoit ose résister à cet homme puissant & cruel, & que leurs prieres ne furent pas inutiles. Ce tyran les respecta toujours au milieu de ses proscriptions; parmi les honneurs qu'on lui rendit après sa mort, on remarqua que les Vestales & les Pontifes assisterent à ses funérailles, environnant son corps, & chantant des vers à sa louange. Ciceron en plaidant pour Fonteïus ne manqua pas de faire ressouvenir les Juges que cet homme avoit une sœur dans cet ordre. * On vit la Vestale Vibidia que Tacite appelle la plus ancienne, pénétrer auprès de Claude malgré les efforts & les intrigues de Narcisse, parler pour Messaline à un époux outragé, obtenir de lui qu'elle ne fut point condamnée sans être entendue. Cette condescendance eut peut-être été suivie de la grace entiere d'une femme coupable,

---

* *Nolite pati, judices, aras Deorum immortalium, Vestæ-que matris, quotidianis virginis lamentationibus, de vestro judicio commoveri. Prospicite, ne ille ignis æternus, nocturnis Fonteiæ laboribus, vigiliisque servatus, sacerdotis Vestræ lacrymis extinctus esse dicatur. Tendit ad vos virgo Vestalis manus supplices, easdem, quas pro vobis Diis immortalibus tendere consuevit. Cavete, ne periculosum, superbumque sit, ejus vos obsecrationem repudiare, cujus preces si Dii aspernarentur, hæc salva esse non possent.*

CICERO *pro* M. FONTEÏO.

qui avoit osé du vivant de Claude, épouser Silius, un de ses amans, en présence du peuple & du sénat, faire écrire l'acte de ce mariage par le Consul, & engager adroitement le mari qu'elle deshonoroit à le signer, si Narcisse craignant la foiblesse de l'Empereur, n'avoit précipité sa perte en la faisant assassiner sans attendre des ordres.

Je rappellerai encore ce trait. Appius Claudius Pulcher, ayant été vaincu par les Salasses, les ayant battus ensuite, demanda les honneurs du triomphe, lorsqu'il fut de retour à Rome; comme le désavantage balançoit l'avantage, que l'un & lautre étoient absolument égaux, le Sénat les lui refusa; il se les décerna de sa propre autorité; les Tribuns alloient s'opposer avec violence à sa marche, lorsque sa fille Claudia, qui étoit Vestale, arriva & se jetta entre eux & le Consul; les Tribuns en se retirant firent voir quel étoit leur respect pour son caractère; elle monta dans son char & conduisit elle même Claudius au Capitole, plutôt qu'elle ne l'accompagna.

Tous les ans, elles se rendoient chez le Roi des sacrifices; c'étoit la premiere personne de la religion après le Grand Pontife; elles l'exhortoient à l'observation exacte de ses devoirs.

On déposoit entre leurs mains les actes les plus secrets & les plus importans; les premiers citoyens leur remettoient quelquefois leurs testamens; elles accepterent la garde de celui

d'Antoine ; Octave, qui en fut inſtruit, voulut le voir, & le leur demanda. Elles refuſerent de le lui livrer ; mais Octave avoit la force en main; il l'enleva, & s'en ſervit pour rendre Antoine odieux, en montrant au peuple combien les diſpoſitions qu'il y faiſoit en faveur de Cléopatre, lui étoient injurieuſes. Dans la ſuite, Auguſte ſe repentit peut-être de la violence d'Octave; il avoit du moins appris avec quelle fidélité ces vierges conſervoient ces dépots ; il leur confia auſſi ſes dernieres volontés; elles ne furent ouvertes qu'après ſa mort; les Veſtales elles mêmes les porterent alors au Sénat.

CHAPITRE XIII.

Suite des honneurs rendus aux Veſtales, & de la fin de leur ordre.

L'Habillement de ces Prêtreſſes, diſtingué de celui des autres femmes, n'avoit rien de trop lugubre, ni de trop auſtère ; leur coëffure, ainſi qu'on le voit dans quelques médailles, étoit compoſée de bandelettes qui faiſoient pluſieurs tours autour de leurs têtes, deſcendoient juſqu'aux oreilles, & laiſſoient leur viſage à découvert; elles portoient des robes blanches avec un eſpece de rochet de la même couleur, leur manteau étoit couleur de pourpre; la maniere dont elles le mettoient n'étoit pas ſans agrément; il leur tomboit ſur une épaule & leur laiſſoit l'autre bras demi-nud. Leurs habits de cérémonies, les jours de fêtes ou de ſacrifices ne les déparoient point; ils n'étoient pas chargés d'ornemens qui les rendent quelquefois ridicules; ils étoient ſimples & majeſtueux; ils leur donnoient un air de dignité: & laiſſant paroître la taille, ils n'excluoient point les graces.

Dans les commencemens, ces vêtemens furent ſans faſte, ainſi que le Temple. Numa en les dotant des deniers publics, n'avoit pu ſonger à les enrichir; la frugalité leur étoit né-

cessaire ; lorsque les richesses se répandirent à Rome avec le luxe, les revenus des Vestales auroient eu peine à suffire aux premiers besoins de la vie, si le zèle & la piété n'eussent pris le soin de les augmenter. Leurs dots furent portées à une somme plus considérable ; Auguste les combla de bienfaits ; à la mort de Servius-Maluginensis Prêtre de Jupiter, on changea quelques-uns des reglemens établis pour l'élection de ces Pontifes, & le même decret du Sénat à cette occasion, fit présent de deux mille grands sesterces, qu'on évalue à près de 200000 liv. à Cornélia qui remplaçoit la Grande-Vestale Scancia. Des citoyens Religieux firent aussi des legs particuliers à ces Prêtresses ; plusieurs jouissoient d'une fortune immense ; car il faut observer que ces dons, ou ces legs n'étoient pas faits ordinairement au Temple, ou à l'Ordre en général, mais à quelques Prêtresses en particulier ; la permission qu'elles avoient de tester, & de choisir leurs héritiers, empêcha que leurs biens ne restassent après elles dans la maison.

Tout changea de face après qu'elles se furent enrichies ; le Temple devint plus brillant ; le vase de terre, dans lequel on conservoit le Feu sacré, fit place à un vaisseau d'une matiere plus précieuse. Elles mêmes se livrerent au luxe. Leurs robes prirent une forme plus élégante ; le tissu en fut plus délicat ; elles laisserent croître leurs cheveux qu'elles avoient coupés d'abord ; & leur donnerent tous les or-

nemens de l'art. Leurs litieres devinrent ſuperbes ; on les vit promener le faſte dans les rues, marcher au Capitole dans un char magnifique, environnées d'une foule de femmes & d'eſclaves. Agripine mit ſon ambition à pouvoir ſe rendre au Capitole avec le même éclat & la même pompe ; elle demanda cette permiſſion avec ardeur, & la reçut comme une grace.

Pluſieurs affecterent des airs & des tons de coquetterie, peu décens dans une Veſtale ; quelques-unes firent même des vers tendres & galans ; Seneque l'Orateur nous a conſervé celui-ci où l'on trouve plus que de la galanterie.

Felices nuptæ, moriar, niſi nubere dulce eſt.

On prétend qu'elles en compoſerent beaucoup de pareils ; c'eſt peut-être une mauvaiſe plaiſanterie qu'on a voulu mettre ſur leur compte ; après tout, on pouvoit pardonner quelques libertés d'eſprit à des filles, à qui tout le reſte étoit ſi rigoureuſement défendu.

Les ſpectacles ne leur étoient point interdits ; elles aſſiſtoient librement à tous les jeux ; Auguſte leur donna même un banc ſéparé au théâtre ; il étoit vis-à-vis de celui du Prêteur. Ce lieu étoit ſans doute le plus diſtingué, puiſque le Sénat crut honorer Livie en lui aſſignant une place dans le banc des Veſtales.

Il étoit aſſurément ſingulier de voir ces filles paiſibles, aſſiſter aux combats des

Gladiateurs, applaudir à ces jeux meurtriers, y trouver du plaisir. Il ne l'étoit pas moins de les voir assidues à d'autres spectacles, qui ne sembloient pas trop faits pour elles; on ne craignoit point d'offrir aux regards de ces filles chastes des tableaux qui ne l'étoient gueres. De quel œil voyoient-elles la courtisane *du soldat fanfaron*, feindre la plus vive affliction, au moment que ce faux brave la renvoye, & la remet, sans le savoir, entre les bras de son amant, verser des pleurs, regretter ses caresses avec assez peu de décence, & faire semblant de s'évanouir; son jeune amant, témoin de cette scene, s'approche aussi-tôt d'elle, sous le prétexte de la secourir; tous deux oublient leur rôle, s'oublient eux-mêmes, & *labra labellis ferruminant.* On ne croyoit pas qu'il fût indécent à des Vierges d'entendre ces vers de Plaute, & bien d'autres encore plus forts.

... Senis hujus periplectomeni in proxumo.
Ea demoritur te, atque ab illo incipit abire: odit senem.
Nunc te orare atque obsecrare jussit, uti tuam copiam
Sibi potestatemque facias . . . . . .
Quid nunc volt?
Te compellare, & complecti & contrectare, &c.

Il n'est pas surprenant que répandues dans le monde, comme elles l'étoient, elles trouvassent des occasions de plaire, & mille dangers

contre lesquels elles étoient trop foibles; il eût été peut-être plus prudent & plus sage de les cloîtrer. Catilina & Néron tenterent toutes sortes de moyens pour en séduire quelques-unes; on ne voit pas cependant qu'ils y réussirent. Héliogabale osa davantage; ses passions étoient ses loix; il méprisoit les détours, & agissoit ouvertement; il donna aux Romains un spectacle nouveau pour eux, & qui les plongea dans l'effroi. Ce Prince, dès son enfance, avoit été consacré au Soleil; il devint amoureux de la Vestale Julia-Aquilia-Severa, & voulut l'épouser, malgré le cri de la superstition & du préjugé. Le peuple, le Sénat, le College des Pontifes lui firent des représentations inutiles; il tira la Vestale du Temple, la conduisit à l'Autel, en disant que de l'union d'un Pontife du Soleil & d'une Vestale, il ne pouvoit manquer de sortir une race divine. Il fallut en passer par tout ce qu'il voulut. Les malheurs, qu'avoient prévu les Romains, n'arriverent point; l'impie Héliogabale jouit tranquillement de la tendresse d'une Vestale; il s'en dégoûta bien-tôt, & la quitta pour une autre femme, qu'il abandonna de même pour revenir à Julia-Severa.

Cet Ordre célebre se maintint long-tems dans un état de lustre & de splendeur; il étoit à son plus haut degré d'élévation sous les Empereurs. Il subsista quelque tems encore sous les Princes chrétiens, mais il touchoit à sa décadence.

Quelques Temples avoient été fermés; on

avoit aboli les facrifices & plufieurs autres cérémonies; on avoit déjà mutilé différentes idoles, que l'erreur avoit refpectées; on fappoit par degrés les fondemens du Paganifme ; mais le zéle appuyé par l'autorité, n'avoit encore rien entrepris contre les Veftales; on fentoit que le Sénat ne manqueroit pas de faire les plaintes les plus vives; d'ailleurs cet Ordre de Vierges avoit quelque chofe de refpectable ; & le préjugé,qui parloit pour elles,n'étoit point en quelque forte déraifonnable. La vertu mérita de tout tems des égards & des hommages; elle devoit être encore plus admirable dans des payennes.

On ne voit point que le relâchement fe foit gliffé parmi elles, dans un tems où elles auroient pu manquer impunément à leurs devoirs; les Empereurs chrétiens n'auroient pas permis qu'on les eût fait périr auffi cruellement qu'autrefois. Tout ce que l'on fait fur ce fujet, fe réduit à quelques reproches que Symmaque faifoit à une de ces Prêtreffes qu'on accufoit de vouloir quitter le Temple avant le tems fixé par la Loi. Cette Veftale couvroit, dit-on, cette réfolution du manteau de la Religion; le defir d'embraffer le Chriftianifme auroit pu fournir un prétexte plaufible, qui auroit applani tous les obftacles ; on n'en trouve cependant aucun exemple; s'il y en avoit eu, fans doute il n'auroit pas été oublié. Le trait de Symmaque n'eft pas même bien attefté ; il n'en eft fait mention que dans fes lettres; il écrit à la Prê-

treſſe qu'il a appris cette nouvelle par la voix publique, & qu'il attend pour la croire, qu'elle la lui ait confirmée.

On demeura long-tems ſans toucher à leurs privileges & à leurs immunités. On avoit oſé abbatre l'Autel de la Victoire, placé dans le Sénat; Conſtance l'avoit fait ôter en 357, dans ſon voyage à Rome; quatre ou cinq ans après, Julien l'avoit rétabli; Valentinien, moins zélé que ſes prédéceſſeurs pour la Religion chrétienne, avoit donné la liberté de conſcience à ſes ſujets, & l'Autel avoit ſubſiſté: Gratien le fit détruire de nouveau; il confiſqua les revenus qui y étoient attachés; il ne tarda pas à dépouiller les Pontifes de toutes les prérogatives qui leur avoient été accordées depuis ſi long-tems, & qu'on leur avoit ſi ſouvent confirmées; il comprit les Veſtales dans cet édit; il ordonna que le fiſc s'empareroit des biens qu'on leur légueroit à l'avenir; mais il diſtingua les terres des effets mobiliers, & les laiſſa jouir des dons qui ſeroient de cette derniere eſpece.

Le Sénat affligé de ces entrepriſes, lui envoya une députation, à la tête de laquelle on mit Symmaque; mais Gratien refuſa de l'entendre, & le zéle de cet homme célebre fut forcé de ſe borner à une requête éloquente, dont ſaint Ambroiſe trouva le moyen d'empêcher le ſuccès.

L'année ſuivante, une famine horrible ſe fit ſentir à Rome; le peuple n'héſita point à l'attribuer à la vengeance des Dieux irrités de l'at-

tentat commis contre les Pontifes & les Veſtales ; Symmaque en prit l'occaſion d'écrire ; les Peres de l'Égliſe lui répondirent ; le peuple s'occupa de ces écrits, en ſe bornant à la plainte ; & la famine ceſſa dans le tems où le murmure alloit peut-être ſe tourner en ſédition.

Je remarquerai en paſſant que les Empereurs n'avoient pas fait de difficulté de prendre le titre & les ornemens de Grand-Pontife ; Conſtantin les avoit conſervés juſqu'à la mort ; Gratien les refuſa ; le Criſtianiſme voyoit avec horreur ces parures idolâtres. Dans ce tems, Maxime préparoît à ce Prince des embarras & des troubles ; ce qui fournit aux Payens ce jeu de mots qui fut ſi près d'être une prédiction : Puiſque Gratien ne veut pas être *Pontifex*, *Maximus* deviendra bien-tôt *Pontifex*.

Théodoſe & Honorius réunirent à leur domaine, tous les biens qui avoient été deſtinés à l'entretien des Temples & des ſacrifices ; ceux des Veſtales eurent ſans doute le même ſort. Les Hiſtoriens ne marquent pas le moment où elles finiſſent ; il y a beaucoup d'apparence que ce fut dans le tems que Théodoſe fit fermer tous les Temples ; il porta ce dernier coup à l'Idolâtrie en 389. Depuis l'an 40 de Rome, ou 712 avant Jeſus-Chriſt, que les Veſtales avoient été fondées, il s'écoula onze cens & un an. C'eſt peut-être le tems qu'on doit fixer à la durée de leur Ordre.

Quelques - uns des prédéceſſeurs de Théodoſe avoient préparé la deſtruction du Paganiſ-

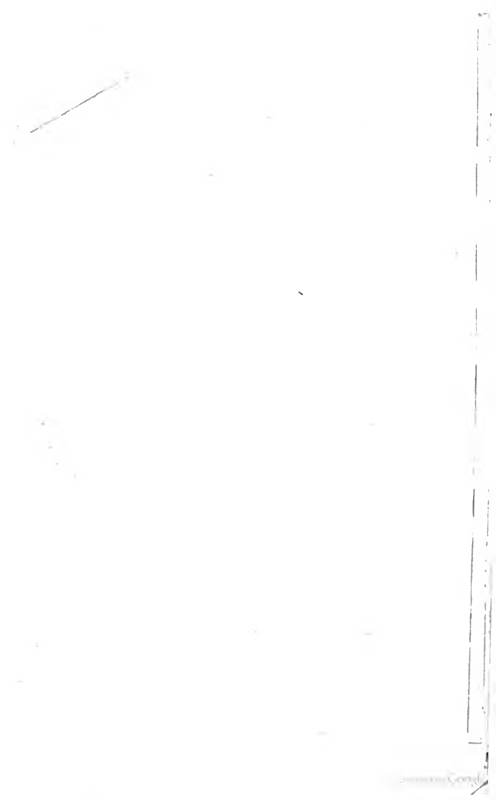
me ; cette grande révolution auroit pu, ſans cela, exciter des troubles ; elle ne cauſa que quelques murmures ; Saint Jérôme dit que les Idoles, autrefois ſi révérées, furent alors abandonnées dans leurs niches, devenues le repaire des ſouris & des hiboux, tombant de toutes parts, & prêtes à les enſevelir ſous leurs ruines.

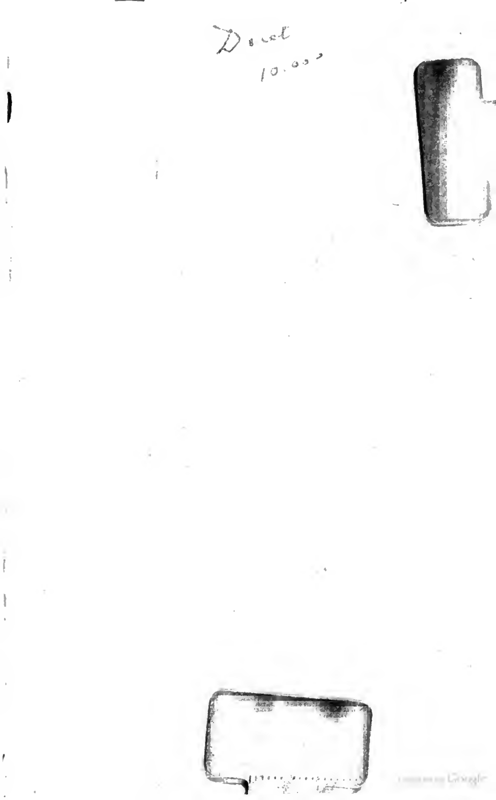
L'Empereur ne voulut cependant pas qu'on détruisît tous les ſimulacres des Dieux ; il y en avoit qui étoient des morceaux précieux ; il ordonna qu'on épargnât ces chefs-d'œuvres de l'art ; il fit tranſporter pluſieurs de ces ſtatues dans différentes places publiques, où elles ſervirent d'ornement.

Tout concourt à prouver que le Temple de Veſta ne fut pas plus épargné que ceux de Jupiter & des autres Dieux ; ſes Prêtreſſes eurent ſans doute un ſort pareil à celui des Pontifes ; elles furent ſupprimées comme eux ; du moins n'en eſt-il plus fait aucune mention enſuite. Si quelques-unes de celles qui ſurvécurent à la diſſolution de leur Ordre, reſterent attachées à leur culte, elles n'en continuerent les cérémonies qu'en ſecret ; elles furent ſans Temple, ſans diſtinction, ſans richeſſes ; elles languirent dans l'indigence & dans l'obſcurité ; nées avec l'Empire, elles finirent avec lui ; & leur chûte ne tarda pas à être ſuivie de la ſienne.

FIN.

TABLE
DES CHAPITRES.






BIBLIOTECA